

13^e

MAIRIE DE PARIS 

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 18 JUIN 2018**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi dix-huit juin deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 12 juin deux mille dix-huit par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, Mme CARDAN, M. COBLENCÉ, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. COUMET, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme GALLOIS, M. JULLIARD, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M OLIVIER, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, Mme SOUHAITE, M. TRAISNEL, M. TREMEGE.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme DOURTHE (pouvoir à Mme SEIGNOT), Mme RAYMOND ROSSI (pouvoir à M. OFFREDO)

Sans pouvoir : Mme BECKER, M. CONTASSOT, M. LE GUEN, M. NGO, Mme STIBBE, M. TAN, Mme YADANI.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nathalie LAVILLE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

PROJETS DE DELIBERATION PROPRES

13 2018 15 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose de désigner Nathalie Laville.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci, Nathalie Laville est désignée secrétaire de séance.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2018 16 – Approbation des comptes rendus des séances du Conseil d'arrondissement du 22 janvier, 5 mars et 16 avril 2018

M. LE MAIRE : Nous avons toute une série de comptes rendus de notre conseil d'arrondissement à adopter : 22 janvier, 5 mars et 16 avril. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des corrections à apporter sur ces comptes rendus ? Je ne vois pas de demande de parole, puis-je considérer qu'ils sont adoptés ? Pas de vote contre, pas d'abstention, ils sont adoptés à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous allons commencer plus formellement à examiner les différentes délibérations. Je vais tout de suite laisser la parole à Danièle Seignot pour une mise à disposition par la Ville de Paris, à titre précaire et révocable d'une parcelle pour le Square des Chamailards.

PROJET DE DELIBERATION PROPRE

13 2018 17 – Mise à disposition par la Ville de Paris, à titre précaire et révocable, d'une parcelle de 42 m2 située Square des Chamailards (13^e)

Danièle SEIGNOT : Effectivement Monsieur le Maire, il s'agit d'une initiative très intéressante de l'association « Le Square des Chamailards » qui a souhaité planter 12 pieds de vigne dans ce square. Nous pourrons donc bientôt boire le vin du Square des Chamailards. En même temps qu'elle va planter, bien évidemment cette association, qui est très impliquée dans la vie du quartier, va créer de nombreuses animations autour de ce projet. Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer, et si possible d'adopter cette convention.

M. LE MAIRE : Merci. Quant à la qualité du vin, pour avoir goûté celui qui avait été précédemment fait juste à côté sur le passage National, il faut dans un premier temps tremper ses lèvres et ensuite boire son verre, si on le souhaite toujours !

Danièle SEIGNOT : J'ai goûté la cuvée de la Villa Blanqui, et je dois dire que cela a été terrifiant pour mon estomac.

M. LE MAIRE : Voilà, il faut être précautionneux, le jus de raisin c'est bien aussi. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Elle ne pose pas de problème j'imagine. Mairie du 13^{ème} 17 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

Toujours Danièle Seignot pour la DEVE 86, avec un dispositif de subventionnement pour la fameuse opération annuelle de distribution de sachets de graines.

2018 DEVE 86 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens
--

Danièle SEIGNOT : Oui, Monsieur le Maire, il n'y a vraiment guère plus à en dire puisque vous connaissez maintenant cette distribution de graines. Nous en avons tous bénéficié ces dernières années, il s'agit de relancer cette distribution. Le montant de l'opération est estimé à 39 600 € pour les bulbes, 55 000 € pour les graines, et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur cette opération ? Je n'en vois pas. DEVE 86 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous allons passer au DPE 30, concernant cette fois-ci une opération nouvelle. Ce n'est pas la première année mais je ne sais pas si nous y participions, cela concerne l'Agence Parisienne pour le Climat, et c'est pour le défi « famille zéro déchet ».

2018 DPE 30 – Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi « Famille zéro déchet »

Danièle SEIGNOT : Oui, Monsieur le Maire, effectivement l'Agence Parisienne pour le Climat lançait déjà chaque année un défi « Familles à énergie positive ». Cette fois-ci, dans le cadre du nouveau plan de réduction des déchets qui a été adopté en 2017, si vous vous en souvenez il comprend un programme de 20 actions qui s'articulent autour de 6 axes stratégiques. L'axe 5 vise particulièrement à sensibiliser tous les acteurs et à favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets. L'action 16 dans cet axe a surtout pour objectif de renforcer les partenariats et les relais locaux, et notamment de sensibiliser les Parisiens au tri et à la réduction des déchets.

La Ville de Paris a donc décidé de s'associer avec l'Agence Parisienne du Climat qui possède déjà une forte expertise en matière de sensibilisation des Parisiens aux enjeux climatiques. Pour le projet 2018, il est envisagé de fédérer 30 familles et de les sensibiliser à quelques gestes fondamentaux de réduction des déchets, avec le lancement du défi « zéro déchet » en septembre 2018, et un suivi des familles pendant deux à trois mois. Il y aura donc un appel à candidature auprès des Parisiens, un événement de

lancement et de formation par les équipes de l'Agence Parisienne du Climat, avec remise d'un kit pédagogique « zéro déchet » qui sera réalisé en concertation avec la DPE. Durant le suivi, des ateliers et rencontres seront organisés avec les familles, et un événement de clôture avec restitution des résultats sera organisé.

Pour ceci, l'association APC sollicite une subvention de 8 800 € au titre de l'exercice 2018, je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Patrick Tremege.

Patrick TREMEGE : Merci Monsieur le Maire. Le groupe auquel j'appartiens votera cette délibération. C'est très utile de sensibiliser la population à la problématique des déchets de façon générale. Il est à observer malgré tout que par expérience la problématique de la propreté des rues, qui n'intéresse pas seulement les services techniques mais aussi les Parisiens, au premier rang d'ailleurs, nécessite de mon point de vue de larges campagnes de communication. De ce point de vue là, je regrette que l'on ait moins souligné l'intérêt et l'utilité de telles campagnes, notamment pour le tri sélectif à demeure des Parisiennes et des Parisiens, et singulièrement ceux du 13^e arrondissement. Vous savez que cette initiative est partie du 13^e arrondissement, c'est là que l'on a commencé les premières opérations de tri sélectif, et il serait bon, me semble-t-il, que vous soyez l'interlocuteur auprès de la Maire de Paris afin de faire en sorte que les campagnes soient faites au porte-à-porte, pas simplement sur des camions ou dans la presse, et qu'elles soient complétées par des réunions dites de proximité qui permettraient à nouveau de mettre l'accent. Le fait que beaucoup de Parisiens partent de Paris, que beaucoup de Français viennent habiter à Paris ne leur a pas permis de bénéficier des conseils que l'on peut prodiguer avec juste raison, de façon assez efficace, sur les services de la Propreté de Paris.

Je n'ai pas eu l'occasion de le soumettre dans un vœu, ce n'est pas particulièrement utile, mais il serait bon, Monsieur le maire, que vous interveniez auprès de la Maire pour mettre l'accent sur cette nécessaire campagne de communication. En venant ici et en traversant le 13^e arrondissement j'ai vu, par exemple, les dépôts sauvages dans la Rue Zadkine, dans la Rue Duchefdelaville, etc., vous avez des matelas qui restent 72 heures. Vous savez très bien qu'au moment où l'on commence à déposer un sac, un déchet quelconque, il fait immédiatement point de fixation. J'attire là aussi l'attention pour qu'il y ait une réponse rapide à ce genre de dépôt, notamment par une politique de communication extrêmement forte. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je comprends tout à fait votre intervention. Beaucoup de choses sont faites, Danièle Seignot va vous donner quelques exemples et je compléterai également, mais évidemment c'est un travail qui doit être constamment renouvelé et renforcé, vous avez raison.

Danièle SEIGNOT : Oui, Monsieur Tremege et chers collègues, effectivement c'est un véritable problème, mais des actions de sensibilisation continuent d'être menées très régulièrement par la Division de la Propreté du 13^e. Je ne l'ai pas préparé pour aujourd'hui parce que je ne pensais pas être interrogée là-dessus, mais je peux vous faire un point lors d'un prochain conseil ou l'envoyer à tout le monde sur les différentes animations qui sont menées. Par exemple, en ce moment c'est la grande période des vides greniers, et à chaque fois que cela est possible, les agents de la DPE sont sur place pour sensibiliser les Parisiens au tri sélectif. Très récemment, concernant les déjections canines, nous avons eu une animation faite par l'association « Le chien citoyen », afin de sensibiliser les Parisiens.

Concernant les dépôts sauvages, vous savez que l'application « Dans ma rue » fonctionne de mieux en mieux. Il est vrai qu'un dépôt sauvage non signalé n'est pas toujours enlevé dans les 24 heures par les agents, parce que c'est toujours compliqué à trouver, il faut tourner dans les quartiers, c'est donc vrai que les dépôts sauvages sont un peu plus difficiles. Mais je suggère, et pour ma part je le fais très

régulièrement, d'utiliser cette application qui fonctionne très bien, qui est très efficace, et qui permet justement aux agents de la division d'avoir dans leur base de données, dès le matin lorsqu'ils arrivent en service, la liste des dépôts, et de pouvoir s'organiser pour aller les ramasser.

M. LE MAIRE : Merci Danièle. Il y a également beaucoup d'actions en direction des scolaires. J'ai eu une réunion avec les commerçants de la Butte-aux-Cailles cet après-midi. On a parlé des questions de jet de mégots. Bref, je pense que vous avez raison, il faut multiplier les actions en direction des habitants, d'autant qu'il y a beaucoup de déménagements, il faut les prendre en compte. On le fait évidemment au moment de l'accueil des nouveaux habitants, cela fait partie des choses importantes sur lesquelles nous essayons de communiquer lorsque nous accueillons les nouveaux habitants du 13^e. Frédéric Benhaim a la parole.

Frédéric BENHAIM : Merci Monsieur le Maire, je me permets d'intervenir sur ce sujet qui passionne les membres de mon groupe. Je voulais insister sur le fait que hormis l'action publique, il est aussi important de travailler sur la récupération des produits dans les magasins, et sur la responsabilisation des producteurs et des canaux de distribution. En tant que mairie, il est vrai que l'on fait beaucoup de choses, mais plus on aura la possibilité de rapporter également des biens dans les magasins, ou en tout cas qu'ils soient repris lorsque l'on rachète un nouveau bien, plus cela facilitera le travail de la mairie. C'est un impact non négligeable. Je pense donc que pousser en général sur la responsabilité du producteur dans la société, et pas forcément au plan local, est aussi très important. Cela a un impact qui facilite ensuite le travail des collectivités locales.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour vos différentes remarques. On s'était un peu éloigné de la délibération première, mais je sou mets à vos suffrages la DPE 30 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DPE 34, toujours Danièle Seignot, avec la modification du règlement du service public de l'eau.

2018 DPE 34 - Modification du règlement du service public de l'eau

Danièle SEIGNOT : Oui, Monsieur le Maire. Le règlement du service public de l'eau à Paris actuellement en vigueur, a été adopté par le Conseil de Paris lors de la séance des 11 et 12 février 2013, et visait à mettre en conformité avec les évolutions législatives, notamment la Loi Warsmann du 17 mai 2011 relative à l'écrêtement des factures en cas de fuite après compteur dans les locaux d'habitation. Il consistait aussi à faire évoluer le statut des voies privées ouvertes, à inciter la mise en conformité des voies privées fermées et à introduire une annexe sur l'eau non potable.

Depuis 2016, plusieurs réformes du Droit de la consommation ont été mises en œuvre, avec l'obligation de proposer au consommateur le recours à des processus de médiation référencés auprès de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation ; l'obligation de souscrire un contrat pour les consommateurs abonnés directement au service ; la capacité de chaque abonné de se rétracter ; la gestion des données collectées auprès des abonnés.

Ce nouveau règlement vise à tenir compte des évolutions, des recommandations de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, comme par exemple l'annulation

des frais de relance en cas de défaut de paiement qui étaient relativement important puisque de 15 € ; l'acquittement par l'abonné sans possibilité d'écêtement en cas de fuite survenue sur le branchement de secours incendie. C'est également l'occasion d'améliorer la lisibilité du document et des obligations respectives des parties, notamment relative au compteur, objet de nombreuses demandes d'abonnés.

C'est pourquoi il vous est donc proposé d'approuver le projet de révision du règlement du service public de l'eau, et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. LE MAIRE : Merci. Patrick Tremege.

Patrick TREMEGE : Oui Monsieur le Maire, pour me féliciter de l'arrivée de ce texte, et pour pacifier les relations entre les consommateurs et les producteurs d'eau. L'ensemble du Conseil de Paris, à l'unanimité, a voté pour ces modalités et j'ai eu l'occasion de le faire lors de l'Assemblée générale de l'Agence de l'eau de Madame Blauel. Donc, au contraire, nous y sommes tout à fait favorables.

M. LE MAIRE : Merci. J'en profite pour vous annoncer que le dimanche 1^{er} juillet il y a une fête de l'eau organisée dans tout Paris. Pour nous ce sera Place Paul Verlaine, à côté du puits artésien devant la piscine de la Butte-aux-Cailles. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais faire voter le DPE 34 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : On passe à la DEVE 114. Je crois que c'est Fabienne Roumet qui le rapporte ; il s'agit de la concrétisation des décisions du Budget participatif « Plus de nature en ville ».

2018 DEVE 114 – Budget participatif « + de nature en Ville » - Subventions (34 500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection et développement de la biodiversité »
--

Fabienne ROUMET : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement du projet « Plus de nature en ville », qui correspond à l'engagement de la Ville de Paris pour la reconquête de la biodiversité, projet que les Parisiens et les Parisiennes, qui sont aussi très attachés à cet objectif, ont plébiscité puisqu'il a été lauréat parisien de l'édition 2016, et prévoit donc le soutien au développement de la biodiversité.

Dans le cadre de ce projet, en mai 2017 a été voté le lancement d'un appel à projet sur le thème « Education et enseignement de la biodiversité » qui avait permis, en septembre 2017, d'accorder pour 69 300 € de subventions à 25 associations. Dans le droit fil de cette action, et en lien avec l'élaboration du Plan climat – biodiversité de Paris 2018-2024, un nouvel appel à projets a été lancé au printemps de cette année sur le thème de la protection et le développement de la biodiversité parisienne. La délibération actuelle porte donc sur ce nouvel appel à projets.

Sur 37 subventions, 24 ont été retenues pour un montant de 34 500 €. Parmi les associations sélectionnées il y en a 2 du 13^e arrondissement : l'association « 13 Avenir » qui propose d'accompagner des projets de végétalisation sur le toit de la Cité de refuge ; l'association « Des tours au jardin » du 13^e arrondissement pour favoriser l'implantation d'espèces végétales et animales sauvages, au sein du jardin partagé de la Villa d'Este. Je ne vais pas détailler toutes les associations, sauf qu'il y avait également une forte sensibilité sur les abeilles, sur l'agriculture biologique, et aussi une aide à l'association « Faune Alfort » qui s'occupe de récupérer et de soigner la faune sauvage à l'Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort.

La dépense globale est de 34 500 €, qui sera imputée pour un montant de 24 000 € au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, et à hauteur de 10 500 € sur le budget participatif de 2016 « Plus de nature en ville ». Je sou mets donc cette proposition à délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Marie Atallah.

Marie ATALLAH : Oui, Monsieur le Maire. Pas sur le projet de ce soir sur « Plus de nature en ville », mais sur le dispositif du budget participatif globalement. Nous savons et nous nous félicitons vraiment du succès de ce dispositif de participation citoyenne, qui a fait ses preuves dans tous les arrondissements, et notamment dans le 13^e arrondissement qui est bien classé parmi ceux dont les habitants participent le plus à ce dispositif. En revanche, nous souhaitons à un moment donné avoir un bilan des réalisations concrètes de ce que les habitants ont choisi de voir se réaliser sur le territoire du 13^e. Pourra-t-on, un jour ou l'autre, avoir le bilan des réalisations ? Afin de nous réjouir si je puis dire, de ce qui peut être réalisé grâce à ce dispositif de participation citoyenne, et surtout sur les orientations que nous soutenons en priorité, à savoir la végétalisation mais aussi la solidarité avec les SDF, etc. Nous aimerions savoir ce qui a été réalisé concrètement sur notre territoire.

M. LE MAIRE : Oui, ça va être simple puisque Eric Offredo a déjà fait ce genre de bilan devant l'assemblée plénière lorsque l'on a discuté avec les représentants de chacun des groupes lors du budget participatif, mais je lui laisse tout de suite la parole.

Eric OFFREDO : Très rapidement : on édite une lettre très régulièrement avec l'avancement des différents projets qui ont été votés pour le 13^e arrondissement. En cela, on a un suivi très précis de l'avancement de ces projets-là, certains avancent vite, d'autres moins vite pour des raisons différentes. Nous réactualiserons très prochainement, avant ou juste après l'été, sur l'avancement des projets du 13^e. J'ai plus de difficultés à te répondre sur les projets parisiens, notamment « Plus de nature en ville » ou les projets sur la précarité qui sont des projets qui ont été votés au niveau parisien. Nous n'avons donc pas forcément une déclinaison locale des réalisations qui ont été faites, nous avons plus qu'une idée, nous savons quels sont les projets qui ont été déclinés, mais pour savoir précisément où l'on en est de la réalisation de l'ensemble des projets, je vais avoir du mal à te répondre. Je vais me retourner vers les services et j'essaierai de faire une communication sur le sujet au mois de septembre.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour ces précisions Eric. DEVE 114 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas, unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Toujours Danièle Seignot qui va présenter un projet mené en lien avec le CHRS de la Poterne des Peupliers.

2018 DEVE 94 – Subvention (44 400 euros) à l'association Chantiers et Etudes d'Ile de France pour la création d'ateliers de jardinage au sein du CHRS Poterne des Peupliers (13^e)

Danièle SEIGNOT : Oui Monsieur le Maire, il s'agit effectivement d'un projet qui associe, d'une part « Etudes et chantiers Île-de-France », qui est une association spécialisée dans l'insertion par l'activité économique, et qui porte des chantiers d'insertion à Paris et en Île-de-France fondés sur l'entretien et l'aménagement d'espaces verts et naturels urbains, ainsi que sur du maraîchage et de l'agriculture urbaine. Cette structure, membre du collectif « Cultivons la ville », est par ailleurs mandatée par la Ville

de Paris pour assurer l'entretien et la valorisation naturelle de l'emprise de l'ancienne ligne ferroviaire de la Petite ceinture dans le 13^e, ainsi que sur une partie du 14^e arrondissement, au voisinage direct d'ailleurs du CHRS de la Poterne des Peupliers.

D'un côté « Etudes et chantiers Île-de-France », et de l'autre le centre d'hébergement qui accueille jusqu'à 155 personnes en situation d'exclusion sociale. Ces personnes sont accompagnées par des professionnels socio-éducatifs, administratifs et logistiques, dont les missions concourent à l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies.

Leur projet, qui est un projet sur lequel le CHRS a travaillé depuis déjà deux ans, est une approche très originale puisqu'il résulte du cheminement des professionnels de l'accompagnement du quotidien des hébergés, avec la volonté permanente d'une amélioration de la qualité de vie en collectivité. Il s'intègre parfaitement dans la politique de résilience urbaine développée par Paris, grâce au travail multipartenarial permettant à la fois lutte contre l'exclusion et agissement direct sur l'environnement. Ce projet permettra d'associer à la fois des salariés en parcours d'insertion de l'atelier Chantier de la Petite ceinture, et des résidents du centre d'hébergement autour de l'aménagement du cadre de vie. Avec un projet ambitieux puisque plusieurs espaces ont été identifiés : réalisation d'un jardin d'hiver dans la cafétéria, avec mise en œuvre d'un système aquaponique, réalisation d'une pergola, végétalisation des toits, jardin extérieur, etc.

Pour ce faire, l'association « Etudes et chantiers Île-de-France » sollicite une subvention de 44 400 €, et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? J'imagine que ce projet fait l'unanimité. DEV 94 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité en effet.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Eric Offredo pour la fixation des redevances sur le domaine public.

2018 DDCT 82 – Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement

2018 DDCT 88 – Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle des fêtes de la mairie du 13^e arrondissement

Eric OFFREDO : Cela nous intéresse très directement. Je commence presque par la fin de la délibération : 75 % des recettes reviennent à la mairie d'arrondissement. Cela nous concerne donc directement. Il s'agit de fixer les règles de facturation pour les salles prestigieuses comme les salles des fêtes, les salles de mariage mais aussi les salles de réunion qui sont de plus petite taille mais qui sont régulièrement mises à disposition.

Le projet qui est proposé est issu des réflexions d'un groupe de travail qui envisage de modifier la structure tarifaire existante, en ne retenant que deux tarifs : un tarif semaine et un tarif soir, week-end et jours fériés, et en étendant la gratuité à tous les établissements publics en adaptant la minoration de tarifs à des manifestations participant à l'animation locale.

Les mairies d'arrondissement vont donc bénéficier d'un accompagnement des services de la Ville de Paris, avec la mise en place d'une application informatique ergonomique et performante, la mairie d'arrondissement sera donc accompagnée. Il est également proposé d'appliquer un montant forfaitaire par heure et par agent, ce qui permettra de mettre fin au système actuel qui fixe une rémunération horaire pour tous les agents, inférieure au montant d'une heure supplémentaire ce qui, vous l'avouerez, est un peu anormale. Cette nouvelle tarification prendra effet à compter du 1^{er} septembre.

Jusqu'à présent, je vous ai beaucoup parlé du règlement et de la fixation des redevances. Pour vous donner un ordre d'idée en termes de montant, pour les salles qui font plus de 300 m² (on exclut la salle des fêtes, on aura une délibération dessus juste après), on est à 1 360 € pour un tarif journée ; pour un tarif week-end et jours fériés, sur la journée on est à 2 040 €. Cela vous donne une idée du montant de la redevance que nous donnons pour ces salles. Une réduction de 50 % peut être accordée aux manifestations ouvertes à un large public. Lorsque la mise à disposition nécessite la présence de personnel, il y aura un forfait de 20 € par heure et par agent, facturé du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures, et de 30 € par heure et par agent du lundi au vendredi après 18 heures et les samedis, dimanches et jours fériés. Je vous dis la difficulté que nous avons justement à ouvrir cette mairie en dehors des heures d'ouverture, parce que pour arriver à payer des heures supplémentaires c'est très compliqué de trouver des agents volontaires.

Une attestation d'assurance sera demandée aux organisateurs, aux bénéficiaires. C'est important également parce qu'on a beaucoup de structures associatives qui ne pensent pas forcément à prendre cette assurance, c'est quelque chose d'important. Les modalités de mise à disposition des salles sont précisées dans la convention qui sera signée entre la mairie d'arrondissement et le bénéficiaire.

M. LE MAIRE : Merci. On va peut-être présenter les deux consécutivement et on votera ensuite.

Eric OFFREDO : Dans le même ordre d'idées, avec exactement les mêmes règles, il y a une délibération particulière pour notre salle des fêtes, qui est si magnifique et surtout si grande, qui est, je crois, la plus grande des mairies d'arrondissement de Paris avec ses 480 m², et qui dispose également d'une scène, d'un espace de sonorisation de première qualité et d'un jeu de lumières. Les tarifs qui sont proposés là, pour vous donner un ordre d'idée : du lundi au vendredi c'est 2 000 € la journée, et pour les samedis, dimanches et jours fériés, c'est 3 000 € la journée. C'est donc plus que les salles supérieures à 300 m² habituellement.

M. LE MAIRE : Et pour être parfaitement transparent, car je préfère dire les choses, les tarifications qui étaient proposées étaient déjà beaucoup trop importantes, je trouve que celles-là restent relativement importantes. La quasi intégralité des manifestations qui sont organisées ici sont faites sans location de salle. Il est très rare que nous louions la salle, parce que nous préférons retrouver des choses qui ont un intérêt pour les habitants du 13^e, et d'une certaine manière, mettre à disposition la salle gratuitement c'est également une façon de présenter gratuitement un certain nombre de manifestations, c'est généralement comme cela que nous fonctionnons. Il peut arriver qu'il y ait des locations mais c'est tout de même relativement rare, et nous procédons parfois avec une double orientation. C'est-à-dire que pour certaines manifestations, il y a une partie louée pour les parties fermées, et une partie gratuite à partir du moment où c'est largement ouvert au public. Et surtout ce sont des manifestations intéressantes pour le public du 13^e. Voilà en gros comment nous procédons pour être parfaitement transparent. Je laisse la parole à Francis Combrouze et à Patrick Tremege.

Francis COMBROUZE : Merci beaucoup. Je me souviens, mais c'est peut-être l'âge, que l'on avait délibéré sur un règlement d'utilisation de ces salles avec une clause « associations 13^e – intérêt général », distincte des activités dites à but lucratif. Je pense que les éléments qu'a pu donner à l'instant

Jérôme Coumet montrent que l'on a toujours ce souci de bien distinguer l'associatif et l'utilisation à but collectif et intérêt général comme, par exemple, tournages de film, associations un peu moins d'intérêt général. La différence n'est jamais évidente à faire mais en tout cas on ne change pas le règlement ? C'est ce que je voulais savoir.

M. LE MAIRE : Non, on ne change pas le règlement, et je partage les propos d'Éric Offredo. Généralement on n'a pas les moyens, en termes du Droit du travail, de payer des heures supplémentaires pour notre personnel qui est déjà au maximum en termes d'heures supplémentaires. En fait, pour un certain nombre de manifestations privées que nous pourrions accueillir, nous ne les accueillons pas parce qu'il y a après un problème de rémunération des personnels. Patrick Tremege.

Patrick TREMEGE : Vous avez à peu près répondu à la question que je voulais poser, juste une précision : les salles sont-elles ouvertes aux mouvements politiques ?

M LE MAIRE : On a toujours accordé des possibilités de faire des réunions internes aux groupes politiques, en revanche, lorsque ce sont des manifestations ouvertes au public, c'était notre règle habituelle, on les oriente vers les écoles. Je vous rappelle que nous avons la possibilité, les uns et les autres d'être « locataires », ou attributaires gratuitement de préaux d'école. On permet évidemment toutes les réunions internes, et les réunions annoncées publiquement sont renvoyées sur les écoles. On a d'ailleurs eu dernièrement ce débat au cours duquel j'ai rappelé les règles. Une réunion devait être organisée en mairie du 13^e, qui l'a été à l'École Fagon parce que justement elle était ouverte au public.

Pas d'autres questions ? Je vais donc faire voter les deux délibérations successivement : DDCT 82 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : DDCT 88 : même vote ? Tout le monde est d'accord ? Même vote.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DDCT 122, avec cette fois-ci les subventions.

2018 DDCT 122 – Subventions (3.500 euros) au titre de la participation citoyenne à 2 associations (13^e)

Eric OFFREDO : Il s'agit d'une délibération pour deux subventions à deux associations qui participent très activement à la participation citoyenne dans l'arrondissement. L'une depuis très longtemps : l'ADA 13, que tout le monde connaît, qui était encore présente et qui représentait la société à la dernière réunion de la commission ad hoc du budget participatif vendredi dernier. Il est donc proposé d'accorder 2 500 € à cette association.

Et une autre association, plus récente puisqu'elle a été créée en 2016, mais qui est déjà très active notamment dans le quartier des Olympiades : « Radio Olympiades », qui tisse des liens avec beaucoup de structures locales, notamment avec le conseil de quartier. Il est proposé de lui accorder 1 000 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 122 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DDCT 117, toujours Eric Offredo qui rapporte.

2018 DDCT 117 – Subventions (100.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif
--

Eric OFFREDO : Là, on revient sur le budget participatif. Pour aider à favoriser la participation des habitants, dans le cadre du budget participatif, depuis trois ans la Ville de Paris missionne des associations qui vont aider, notamment dans les quartiers populaires, les habitants à faire sortir des projets. Nous avons une première association, je l'avais dit ici, qui ne nous avait pas forcément donné satisfaction, on avait donc changé de structure associative. Cette année nous avons l'association « Les Parques » qui a accompagné des citoyens des quartiers populaires, et même plus largement des citoyens du 13^e dans le dépôt des projets. Très honnêtement, on a vu un vrai progrès dans le nombre de projets déposés, puisqu'une quinzaine de projets sur les 143 qui ont été déposés à l'origine, plus de 10 % des projets, sont des projets qui ont été portés ou accompagnés par Les Parques. L'association propose d'intervenir dans le 13^e avec les partenaires locaux, ce qu'elle fait déjà. Ce qu'elle propose là avec cette délibération, c'est d'installer une permanence du budget participatif et favoriser la participation des habitants. Pour ce projet, il est proposé 13 000 €.

Parallèlement, l'association propose également un projet de maison mobile du budget participatif qui s'appellerait « L'ouvre-boîte », et qui interviendrait pour sensibiliser et mobiliser pour le budget participatif, cette fois-ci pas seulement dans le 13^e mais aussi dans les 11^e, 14^e et 17^e. Il n'y a pas le 13^e dedans mais on sera forcément impacté. La subvention est cette fois-ci de 17 000 €, mais nous serons impactés plus directement sur la première subvention de 13 000 €, avec la permanence.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? Marie Atallah.

Marie ATALLAH : Je dis juste un mot parce que j'ai reçu la responsable de cette association Les Parques, qui m'a expliqué son action, et je souhaite saluer ici sa démarche qui met l'art et la culture au cœur de leur action pour favoriser la participation des habitants à des projets répondant à leurs propres besoins. J'ai beaucoup apprécié parce que nous savons tous ici que l'art et la culture sont vraiment un levier d'intégration et de participation, qui sont à souligner, à favoriser et à encourager. C'est pour cela que je me réjouis de l'action que mène Les Parques dans le 13^e et maintenant sur d'autres territoires pour favoriser la participation citoyenne. Nous croyons vraiment à cette démarche participative, en faisant participer les habitants par l'outil de l'art et de la culture, et nous nous réjouissons par cette délibération de pouvoir les soutenir plus largement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, DDCT 117 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 112. Toujours Eric Offredo.

2018 DDCT 112 – Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 12 locaux associatifs (341.574 euros)

Eric OFFREDO : C'est toujours dans le cadre du budget participatif dans les projets parisiens. C'était le budget 2016, un projet qui s'appelait « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ». Plusieurs associations bénéficient de ce projet, et dans le 13^e arrondissement c'est le centre social « 13 pour tous », avec son bailleur Efidis puisque vous allez le voir c'est un projet d'aménagement. J'en profite pour saluer les dix ans de l'association. « 13 pour tous » est devenu un acteur vraiment central sur cette partie de l'arrondissement, dans l'action auprès des familles, des enfants, et plus largement auprès de l'ensemble des acteurs publics sur le quartier.

Aujourd'hui, le centre social explose un peu. Je rappelle le contexte : ils avaient deux locaux, un sur les Olympiades, un sur la Villa d'Este, on a agrandi une fois que l'OPAD est parti il y a quelques années mais malgré tout, ils sont victimes de leur succès et manquent de place. Dans le prolongement de l'endroit où ils sont il y a des locaux qui sont vacants depuis pas mal d'années, mais qui nécessitent des aménagements assez lourds pour qu'ils puissent être accessibles et surtout utilisables par des enfants, des familles. Il est donc proposé de rajouter ces 100 m² et de faire l'aménagement avec le bailleur Efidis. Les projets vont permettre de créer une cuisine plus fonctionnelle, on connaît l'importance de la fonction cuisine dans les centres sociaux, c'est vraiment un outil de lien social important, de créer une salle polyvalente supplémentaire, d'agrandir l'espace famille et de créer un sanitaire pour les personnes à mobilité réduite.

Pour tous ces projets qui seront portés par le bailleur Efidis, on a mis beaucoup de temps à atterrir sur ce projet-là parce qu'il s'agissait de savoir qui allait porter les projets, le bailleur portera donc ces projets. Il y a un cofinancement subvention de la ville, dans le cadre du budget participatif, pour un montant de 170 000 €, la CAF pour 111 000 €, vous savez que les centres sociaux sont cofinancés par la CAF, et le bailleur social Efidis pour 80 782 €. Il est donc proposé d'allouer une subvention de 170 000 €, dans le cadre du budget participatif pour le centre social « 13 pour tous » et le réaménagement de ses locaux.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Eric. J'en profite pour vous indiquer que la grande fête du centre social « 13 pour tous » aura lieu le 1^{er} juillet prochain, en même temps que l'inauguration de la Place de Vénétie rénovée, vous êtes évidemment toutes et tous les bienvenus.

Pas de demande d'intervention ? DDCT 112 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons aux délibérations culturelles, je laisse tout de suite la parole à Philippe Moine, nous commençons par la société coopérative d'intérêt collectif « Petit bain ».

2018 DAC 103 – Subvention (100.000 euros) et convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13^e)

Philippe MOINE : Il s'agit donc d'accorder la subvention annuelle à « Petit Bain ». On a déjà voté un acompte de 50 000 € à la fin de l'année dernière, il s'agit de le compléter par 50 000 € à nouveau pour

porter à 100 000 € la subvention de fonctionnement. Je vous rappelle que « Petit Bain » est un équipement qui dispose notamment d'une salle de spectacle de 450 places, d'un restaurant, d'une terrasse végétalisée, ce qui permet à Petit Bain de développer une programmation extrêmement riche, de très nombreux concerts, il y en a eu 230 l'année dernière. Un programme toujours aussi actif cette année, des accueils d'artistes en résidence, il y a également beaucoup d'ateliers d'activités destinés au jeune public, comme les opérations « Petit Bain Douche », « Les goûters rock », etc. Il y a donc beaucoup de jeunes, d'enfants, d'adolescents qui sont concernés par la programmation de Petit Bain. Il y a également de plus en plus d'événements organisés pour commémorer un certain nombre d'événements. Par exemple, il y en a eu autour de la commémoration de la création des congés payés en 1936, ou, dans le cadre des commémorations de mai 1968, de nombreux événements autour des contre-cultures des années 60, des révolutions politiques, sociales et écologiques. C'est donc un lieu extrêmement actif et très tourné également vers les acteurs de l'arrondissement. Il vous est donc proposé de porter la subvention annuelle à 100 000 €.

M. LE MAIRE : Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Juste une petite demande de précision, parce que je ne comprends pas bien. En fait, la subvention à Petit Bain est de 100 000 €, votée en deux fois ? Ou bien est-ce que la subvention était de 50 000 € et que l'on nous propose là de doubler la subvention ?

Philippe MOINE : Non, c'est 100 000 € comme la dernière fois mais c'est voté en deux fois.

Anne-Christine LANG : L'année dernière c'était donc également 100 000 € ?

Philippe MOINE : Oui.

M. LE MAIRE : Merci. Frédéric Benhaim.

Frédéric BENHAIM : Je voulais dire que c'est un lieu qui a été très innovant et très pionnier dans l'économie sociale et solidaire parisienne, qui reste un laboratoire très intéressant, tant sur le plan de l'innovation sociale que culturelle. Nous trouvons donc cela très bien de continuer à appuyer Petit Bain.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais donc le soumettre à vos voix le DAC 103 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, Francis Combrouze. Merci, elle est adoptée.

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 (les 3 élus du groupe Les Progressistes-Majorité présidentielle et Francis COMBROUZE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 59, subvention pour le Comité des fêtes.

2018 DDCT 59 – Subvention au titre des fonds du Maire (13^e) et de la culture (28.421 euros) au « Comité des fêtes et de la solidarité du (13^e) »

Philippe MOINE : Il s'agit d'une subvention de 28 421 € au Comité des fêtes, pour partie au titre des fonds du maire, 13 421 €, et pour partie au titre de la Direction des affaires culturelles, 15 000 €. Je vous rappelle que les fonds du maire sont constitués du produit des sommes recueillies lors des quêtes au moment des mariages, ainsi que de 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux.

Cette subvention destinée au Comité des fêtes, de 28 000 € au total, est destinée pour l'essentiel à financer « La semaine italienne ». J'en profite pour vous dire, comme vous l'avez sûrement vu en trouvant les documents dans vos casiers, que l'édition 2018 de La semaine italienne commence cette semaine, ce vendredi 22 juin jusqu'au lundi 2 juillet. J'évoquais tout à l'heure les commémorations de mai 1968. C'est aussi dans cet esprit que cette année La semaine italienne est organisée autour du thème de « 1968-2018 - 50 ans d'histoire commune entre Paris et Rome ». Un certain nombre d'événements nous permettront de revenir sur les événements de 1968, en Italie en particulier parce qu'il y a eu beaucoup de choses très intéressantes, parfois dramatiques, qui se sont développées en Italie à partir des événements de mai 68.

Et comme d'habitude, La semaine italienne c'est beaucoup de choses : les apéros concerts tous les jours à 19 heures sur le parvis, il y a beaucoup de partenariats avec des acteurs culturels du 13^e, notamment avec le conservatoire du 13^e qui est très présent cette année. Il y aura donc à la fois des événements au conservatoire, dans la salle des fêtes de la mairie, du théâtre proposé par les élèves du conservatoire. Il y a les partenariats avec les cinémas, avec l'Escurial, et pour la première fois dans le cadre de La semaine italienne, avec la Fondation Pathé-Seydoux Avenue des Gobelins. Si cela vous intéresse, c'est ce samedi à 16h30, on aura la diffusion de « Les derniers jours de Pompéi », une édition de 1913, un film muet accompagné en direct au piano. Et comme on est dans le centenaire de la première guerre mondiale, ce film sera précédé de quelques actualités italiennes datant de la première guerre mondiale, cela peut aussi être tout à fait passionnant de participer à cela. Si cela vous intéresse il faut absolument vous inscrire, vous verrez dans le petit fascicule que vous trouverez dans vos casiers ou à l'entrée de la mairie pour avoir l'intégralité de cette programmation. Je terminerai également par l'évocation d'un hommage à Dino Risi qui est décédé il y a dix ans. La semaine italienne se terminera le lundi 2 juillet par cet hommage. C'est donc un programme extrêmement riche, varié et je vous invite vraiment à participer à un certain nombre d'événements de cette semaine italienne.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Ce sera en effet une belle programmation et apparemment nous aurons le soleil, c'est merveilleux après toute cette pluie que nous avons subie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 59 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas pas. Qui s'abstient ? Anne-Christine Lang s'abstient.

POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 (les 3 élus du groupe Les Progressistes-Majorité présidentielle)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 379, avec des subventions à quatre bibliothèques patrimoniales, dont une qui concerne le 13^e.

2018 DAC 379 – Subventions à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions

Philippe MOINE : Il s'agit, en ce qui concerne le 13^e arrondissement, d'une subvention accordée à la bibliothèque du Saulchoir qui est la bibliothèque des Pères Dominicains, Rue de la Glacière. C'est une véritable institution dans notre arrondissement puisque cette bibliothèque conserve plus de 280 000 volumes, dont un certain nombre de volumes très rares, des incunables notamment, beaucoup d'ouvrages de théologie, d'histoire, de philosophie. Le soutien se justifie notamment parce que c'est un fonds qui est largement ouvert au public, c'est une bibliothèque qui est surtout fréquentée par des étudiants, des chercheurs, des professeurs, près de 90 % des utilisateurs de cette bibliothèque. Mais

avec un effort très important pour s'ouvrir à de nouveaux publics, et notamment l'accueil régulier de publics scolaires qui viennent découvrir des ouvrages, des enluminures, etc., c'est évidemment l'occasion de découvertes tout à fait passionnantes. C'est aussi une subvention de la ville qui permet de poursuivre la numérisation du catalogue et d'un certain nombre de fonds, une subvention annuelle de 9 000 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Philippe. Demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. DAC 379 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous continuons sur des manifestations littéraires avec, cette fois-ci, notre fameux « Paris Polar ».

2018 DAC 383 – Subventions (18.000 euros) à quatre associations organisant des manifestations littéraires à Paris. (4^e, 7^e, 13^e)
--

Philippe MOINE : Dans cette énumération plusieurs manifestations littéraires sont regroupées. Pour ce qui concerne le 13^e c'est évidemment le festival « Paris Polar » qui bénéficie donc d'une subvention de la ville de 8 000 €. Je vous rappelle que le festival Paris Polar est ouvert chaque année, conjointement par la mairie du 13^e et l'association Paris Polar. Elle est notamment organisée autour d'un salon polar qui nous permet d'accueillir de très nombreux auteurs qui viennent dédicacer leurs ouvrages en salle des fêtes. Là encore, comme La semaine italienne, c'est l'occasion de nouer de nombreux partenariats avec les secteurs culturels du 13^e, d'abord avec les librairies qui viennent vendre les livres des auteurs concernés dans notre salle des fêtes, les librairies indépendantes ; les bibliothèques municipales qui sont mises à contribution, qui organisent un certain nombre de présentations de leurs propres locaux, qui présentent un certain nombre d'animations ; partenariat avec les cinémas, avec l'Escurial, avec la Fondation Pathé.

Cette année, le festival Paris Polar aura lieu du 16 au 18 novembre, vous pouvez d'ores et déjà le noter. J'oubliais également un partenariat très important avec le conservatoire, puisque depuis trois ans le conservatoire organise des lectures de textes de polars dans ses locaux, mis en musique, avec toujours un grand succès.

M. LE MAIRE : Avec un grand succès, une belle affiche, et cela aide également nos librairies qui souffrent beaucoup en ce moment comme toutes les librairies de France. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DAC 383 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Toujours Philippe Moine, cette fois-ci la subvention à l'association Mur13.

2018 DAC 749 – Subvention (4.000 euros) à l'association Mur13 (13^e)

Philippe MOINE : C'est une subvention habituelle, destinée au fonctionnement de cette association qui entretient un panneau situé sur le Port de la Gare, à proximité immédiate de la Passerelle Simone de

Beauvoir. C'est un panneau qui accueille des cycles de peinture murale, des street artistes qui se succèdent, les peintures sont renouvelées toutes les trois semaines en général, Cela permet de faire vivre un peu plus encore la culture Street Art dans le 13^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Et dernièrement on a fait parler un peu de nous avec un article dans le Parisien. Pas de demandes d'intervention. DAC 749 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux subventions pour la petite enfance. Je laisse tout de suite la parole à Johanne Kouassi pour la DFPE 108.

2018 DFPE 108 – Subventions (4.513.822 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance
--

Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le Maire. La délibération DFPE 108 vise à l'octroi d'une subvention à l'association gestionnaire ABC Puériculture qui gère 19 établissements à l'échelle parisienne. En ce qui concerne le 13^e arrondissement, elle gère 2 établissements : La Fabrique des Ours qui est située 107, rue Regnault, qui dispose d'une capacité d'accueil de 22 enfants, et l'établissement Nuage d'Ours située aux 2, rue Edmond Flamand, qui a une capacité d'accueil de 20 enfants.

L'objectif est d'octroyer des subventions d'un montant respectif de 216 184 € pour la première, et 194 006 € pour la seconde.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? DFPE 108 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : DFPE 139.

2018 DFPE 139 – Subventions (245.971 euros) et avenants n°2 à l'association Ozar Hatorah (13^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Johanne KOUASSI : En ce qui concerne la délibération DFPE 139, il s'agit là de la subvention octroyée à l'association Ozar Hatorah pour sa gestion de l'établissement situé au 31 rue des Cordelières. Il s'agit d'une délibération qui s'inscrit dans le prolongement de la délibération du 12 et 15 décembre 2016, qui signait la convention d'objectifs avec cette association gestionnaire. Il y a une capacité d'accueil de 66 enfants. Il s'agit là d'octroyer une subvention de 184 076 €. Sachant que l'établissement présente un taux de fréquentation et d'occupation conforme aux exigences de la ville, et s'agissant d'une crèche confessionnelle, je tiens à ajouter que la Direction des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris a effectué au mois d'avril dernier une visite inopinée dans cet établissement afin de s'assurer que les différents points de la convention étaient bien respectés en termes d'hygiène et de sécurité, ainsi que l'ouverture de la crèche légalement le vendredi après-midi.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Jean-Noël, c'est une intervention annuelle.

Jean-Noël AQUA : Oui, on va dire que c'est une intervention « marronnier », et non pas « buisson ardent ». Je suis content que ce soit effectivement le terme de « crèche confessionnelle » qui a été utilisé parce que c'est bien le cas, puisqu'en mairie centrale on dit maintenant que ce sont des « crèches à caractère propre ». On parle bien de crèches qui sont effectivement confessionnelles, nous voterons donc contre comme chaque année cette subvention. Ce sont des crèches qui participent de la transmission d'une culture religieuse d'une façon ouverte et qui, pour nous, ne respectent pas le principe de la laïcité. Mais au-delà des débats que l'on pourrait avoir, j'ai envie de dire que le meilleur témoin sur ce dossier-là c'est l'Observatoire parisien de la laïcité dans son ancien exercice qui avait fait un rapport très détaillé sur l'ensemble de ces crèches qui était très clair. Et si vous regardez la composition, le travail de cet observatoire, c'est un organe qui fonctionne très bien avec un mix, à la fois des compétences universitaires des « sachants » qui sont des spécialistes de la question de la laïcité, des élus, et l'administration. C'est donc vraiment un travail de qualité qui est fait sur la laïcité, vraiment très loin de l'instrumentalisation qui peut être faite de la laïcité, parce que l'on sait très bien que c'est un sujet qui est instrumentalisé avec différentes visées politiques. Mais cet observatoire, qui a un petit fonctionnement régulier, rigoureux et de valeur, a émis un avis qui est très souvent nuancé sur plein de sujets d'ailleurs, des sujets qui sont dans la zone grise mais qui, sur cet exemple de crèches, a émis un avis très clair en disant que la ligne est clairement franchie. C'était l'avis de la dernière mandature et évidemment j'ai reconsulté les sachants, les universitaires et les juristes qui siègent, des membres du Conseil d'État, des universitaires spécialistes, etc. Ils ont dit que, certes, on a effectivement fait l'ouverture le vendredi après-midi, mais que l'on est encore très loin des critères qui permettraient de vérifier la laïcité.

Pour toutes ces raisons-là nous allons voter contre. Évidemment, on nous avait répondu que ces crèches-là participaient de l'accueil des petits enfants, il est bien évident que si l'on n'alloue pas cette subvention-là nous aurons plus d'argent pour ouvrir d'autres structures qui, elles, pourraient respecter la laïcité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Frédéric Benhaim.

Frédéric BENHAIM : Nous nous abstenons sur cette subvention. D'après ce que nous comprenons, il y a d'abord des doutes effectivement sur le respect d'un certain nombre d'engagements qui avaient été pris par ces établissements sur la question de la laïcité et de l'accueil des publics le vendredi. Mais il y a manifestement également des doutes sur d'autres engagements qui avaient été pris. Pour toutes ces raisons, que j'ai énumérées en partie seulement, nous nous abstenons. Merci.

M. LE MAIRE : Anne-Christine Lang pour finir.

Anne-Christine LANG : En ce qui nous concerne, et en ce qui me concerne particulièrement, je vais essayer de rester cohérente avec la position que j'ai toujours tenue sur ces crèches. C'est-à-dire qu'à titre purement personnel je ne suis pas extrêmement favorable à la multiplication des crèches confessionnelles, pour des raisons de laïcité qui ont déjà été évoquées par Jean-Noël auxquelles je souscris. Mais en l'occurrence, et s'agissant des crèches parisiennes, depuis 2001 on a toujours fait preuve d'un certain pragmatisme en acceptant de subventionner l'ensemble des crèches confessionnelles existantes, pour ne pas remettre en cause le fonctionnement d'établissements qui accueillent des enfants dans Paris, mais assorti d'un certain nombre de conditions et de vérification de la DFPE. Je crois que sur Ozar Hatorah particulièrement, il y a eu un rapport de l'inspection de la ville. Plusieurs rapports se sont succédés. Il y a effectivement eu un certain nombre de préconisations (et là je contredis un peu Frédéric

Benhaim) qui ont été tenues. En notre temps, nous avons fait de nombreuses réunions avec cette association et la Directrice de la crèche, de façon à pouvoir mettre en place cette préconisation.

Bref, on a une situation donnée. Notre position est de continuer à subventionner ces crèches mais, en revanche, de s'opposer à la création de nouvelles crèches culturelles, avec un certain pragmatisme. C'est la raison pour laquelle je voterai, comme je l'ai toujours fait depuis 2001, cette subvention et m'opposerai à tout nouveau projet de crèche confessionnelle.

M. LE MAIRE : Johanne Kouassi.

Johanne KOUASSI : Je remercie Anne-Christine de son intervention et de son honnêteté sur le dossier, et je tiens à préciser en effet...

M. LE MAIRE : Pardon Johanne, je n'avais pas vu qu'il y avait Édith Gallois qui s'était inscrite, et après tu pourras conclure.

Edith GALLOIS : Juste un tout petit mot pour dire que je partage complètement ce qui vient d'être dit, et ce sera également notre position. C'est-à-dire que l'on va voter cette subvention parce qu'elle est ancienne et existante, et pour ne pas priver les enfants de crèche, on sait qu'à Paris c'est compliqué d'en faire davantage. Mais à l'avenir, je serai également complètement opposée à toute crèche communautariste.

M. LE MAIRE : Johanne Kouassi.

Johanne KOUASSI : Je tenais à préciser à Frédéric Benhaim que les engagements qui ont été pris vis-à-vis de la ville ont été tenus. S'il a d'autres éléments je suis prête à les entendre, mais en tout cas il y a eu un contrôle sur les points qui consistaient à s'engager vraiment vis-à-vis de la ville, et je n'ai pas eu d'informations contraires. S'il en a à donner, qu'il n'hésite pas, mais en tout cas tel que cela a été contrôlé rien ne permet d'établir une quelconque infraction à ces règles.

M. LE MAIRE : Merci. C'est un débat que nous avons chaque année sur la même subvention, à partir du même modus vivendi qui a été pris en 2001, cela fait quelques années maintenant, qui a été rappelé en statu quo plus qu'en modus vivendi d'ailleurs, tout à fait. Je ne vais pas rajouter aux interventions, je vais soumettre ce projet à vos suffrages, comme chaque année. DFPE 139 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

POUR : 20 (14 élus du groupe Parti Socialiste et apparentés, les 3 élus du groupe Les Progressistes-Majorité présidentielle, les 2 élus du groupe Les Républicains, l'élue du groupe UDI-Modem)

CONTRE : 4 (les élus du groupe Parti Communiste/Front de Gauche)

ABSTENTION : 8 (les 5 élus du groupe Europe Ecologie-Les Vert et Mme Adeline LAMBERBOURG, Mme Danièle SEIGNOT, M. Laurent MIERMONT)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : Nous passons à toute une série d'associations qui vont sans doute poser moins de problèmes, et je laisse tout de suite la parole à Johanne.

2018 DFPE 123 – Subvention (1.939.685 euros) à seize associations, conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

Johanne KOUASSI : En ce qui concerne plus spécifiquement le 13^e arrondissement, il s'agit de la fondation Rothschild qui gère un lieu d'accueil enfants – parents situé Square Dunois, que probablement certains d'entre vous connaissent, qui s'appelle l'Îlot Bébés. C'est un lieu ouvert pour les tous petits, dès la naissance jusqu'aux quatre ans de l'enfant. C'est vraiment un lieu de grande mixité puisque les enfants peuvent venir accompagnés de leur assistante maternelle, de leur père, de leur mère, de leurs grands-parents, d'un adulte référent. C'est un vrai lieu d'échange et de socialisation pour les tous jeunes et leurs parents, cela permet également de rompre l'isolement de certains parents de jeunes enfants.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention sur la DFPE 123 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : DFPE 146, pour Arthur et Marine cette fois-ci.

2018 DFPE 146 – Subventions (147.042 euros) et avenants avec l'association Arthur et Marine (13^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Johanne KOUASSI : Il s'agit de la crèche collective située Villa Nieuport et d'une subvention d'un montant de 82 579 €. C'est une structure qui accueille 20 enfants, et dont les taux d'occupation et de fréquentation sont conformes aux exigences posées par la ville.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DFPE 146 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DFPE 152, Capucine et Papillons.

2018 DFPE 152 – Subvention (53.162 euros) et avenant n°2 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13^e) pour la crèche parentale Capucine et Papillons (13^e)

Johanne KOUASSI : Il s'agit cette fois de la crèche parentale située rue Clisson, qui accueille 18 enfants, et d'une subvention d'un montant de 53 162 €.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : DFPE 157. Cette fois-ci on est sur quelque chose de différent, avec des subventions et conventions avec quatre associations pour des ateliers.

2018 DFPE 157 – Subventions et conventions avec quatre associations pour l’animation et le développement d’ateliers en direction des professionnel.le.s de l’accueil individuel dans le cadre des relais d’assistant.e.s

Johanne KOUASSI : Il s’agit de quatre associations à l’échelle parisienne. Dans le 13^e arrondissement on est surtout concerné par l’association PetitBus qui propose des ateliers itinérants, également dans les 12^e, 16^e, 17^e et 19^e arrondissements. Ils interviennent dans les relais d’assistantes maternelles et d’auxiliaires parentales et parentaux. Il s’agit de lieux de rencontre des auxiliaires et des assistantes maternelles qui leur permet de se former, et tout simplement également d’échanger entre professionnels, ce qui permet là encore de rompre l’isolement dont peuvent être victimes certaines assistantes maternelles qui restent beaucoup dans leurs domiciles et qui ne fonctionnent pas avec des crèches familiales.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d’intervention ? Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Pour dire bien sûr que l’on votera cette subvention, et me féliciter de ces initiatives qui permettent effectivement de lutter contre l’isolement des assistantes maternelles, et qui sont très demandées par les parents. Souvent la crainte des parents, lorsque les enfants sont gardés chez une assistante maternelle c’est que les enfants ne puissent pas bénéficier de collectives, ni de jeux avec les autres enfants, ni d’activités diverses dont bénéficient les enfants dans les crèches. Evidemment le RAM est un dispositif qu’il faut soutenir et améliorer. Juste un regret : je regrette que les associations qui interviennent dans ces lieux soient des associations gestionnaires d’équipements de la petite enfance. Ce sont donc en fait des associations qui font fonctionner des crèches sur l’ensemble de Paris, qui ont pignon sur rue, qui sont d’excellentes associations avec lesquelles on travaille très bien. Mais je regrette un peu que pour ce type d’activité on ne fasse pas appel à d’autres associations peut-être plus récentes, plus jeunes, que l’on n’ouvre pas un peu l’éventail des associations de petite enfance. Je constate que l’on est, sur l’ensemble des activités, toujours entre trois ou quatre associations qui mériteraient peut-être d’être un peu complétées par d’autres un peu plus récentes et nouvelles, parce que là ce sont des associations qui gèrent des crèches. On pourrait peut-être, pour l’ensemble de ces activités, qui ne relèvent pas véritablement de la gestion de crèches, mais qui est de l’animation d’espace avec de jeunes enfants, de faire peut-être des appels à projets, des appels d’offres qui permettraient à d’autres de venir travailler aussi dans le domaine de la petite enfance parisienne.

M. LE MAIRE : De la professionnalisation des activités associatives, effectivement. Y a-t-il des demandes d’intervention ? Je n’en vois pas. DFPE 157 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Francis Combrouze qui va commencer par présenter la subvention pour le secteur Masséna-Choisy, puis ensuite on attaquera le secteur plus important des Olympiades.

2018 DU 61 – GPRU Olympiades (13^e) – Secteur Place de Vénétie – Convention avec le syndicat principal des copropriétaires de l’ensemble immobilier Masséna-Choisy relative aux charges de fonctionnement

Francis COMBROUZE : Cela concerne le quartier de la Place de Vénétie, il a été dit tout à l'heure que l'on va inaugurer la deuxième tranche de travaux, la réhabilitation de cette place. L'objet de la délibération c'est la subvention au syndicat de copropriété Masséna-Choisy, je rappelle qu'il est composé à la fois de Sienne Tivoli qui est le bailleur Efidis, mais également de Capri-Ferrare et des tours Rimini Mantoue qui sont des tours privées du centre commercial Masséna 13. Ce syndicat principal, fait de syndicats secondaires, gère tout cet ensemble immobilier, avec des parties ouvertes au public, ce qui justifie la subvention de fonctionnement qui, pour l'année 2017, sera de 47 963 €, et pour 2018 de 66 370 €, selon les comptes et charges approuvés par les assemblées de copropriété pour 2017. Le prévisionnel 2018 a ajusté avec un solde selon la réalité des comptes 2018, avec une année de décalage car l'assemblée n'a pu approuver en 2017 dans les délais ces comptes, et cela vient d'être fait récemment. L'objet de cette délibération est donc d'approuver ces deux subventions réparties entre la voirie des déplacements, les espaces verts et la propreté

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Francis. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous donne donc rendez-vous le 1^{er} juillet comme je vous l'ai dit tout à l'heure. DU 61 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous passons aux Olympiades.

2018 DU 140 – Convention avec l'Association syndicale Libre Olympiades (13^e) relative aux charges de fonctionnement du site pour l'année 2018

Francis COMBROUZE : Il s'agit de la délibération annuelle un peu plus classique sur les charges de fonctionnement de l'Association syndicale libre de l'ensemble Olympiades. Je rappelle que c'est 40 % Paris habitat, le reste copropriétés privées, soit de logements, soit de locaux commerciaux. La délibération consiste à donner environ 50 % de 950 000 €, c'est-à-dire 497 080 €, en augmentation d'un peu plus de 6 000 € sur la subvention 2017, au vu de la réalité des comptes. Sachant que par ailleurs il y a une expertise en cours entre la ville et l'Association syndicale des Olympiades pour réévaluer le montant de la participation annuelle de la ville aux charges de fonctionnement, avec une étude dont un premier rendu a été fait et qui donnera probablement lieu à des décisions, des délibérations, d'ici la fin de l'année pour réévaluer la subvention 2019. Je dis bien « réévaluer », ce qui ne veut pas forcément dire à la hausse ou à la baisse, c'est pour mettre à plat puis réévaluer le montant de la subvention, c'est une mise en garde.

M. LE MAIRE : L'idée est plutôt d'aller à la hausse, je n'imagine pas le contraire, c'est ce que tout le monde pense, ce serait une forme d'échec, mais nous n'en sommes pas là. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DU 140 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous allons maintenant parler des modalités de garantie d'emprunts pour la SEMAPA, c'est toujours Francis Combrouze pour la DFA 37.

2018 DFA 37 – Modification des modalités de garantie d'un programme d'emprunts à contracter par la SEMAPA

Francis COMBROUZE : Dans le nouveau système de financement de la SEMAPA, il y a une garantie d'emprunt par la ville à hauteur de 80 % de ces montants d'emprunts. Les emprunts que va contracter la SEMAPA vont augmenter en fonction de son plan de charges qui (aménagement qui ne nous concerne pas dans le 12^e arrondissement de la Porte de Montreuil, limite 20^e, ainsi que l'opération Bercy – Charenton dans le 12^e). La ville doit donc garantir à hauteur de 80 % ses emprunts, ce qui veut dire très concrètement 504 millions d'euros garantis pour une durée de 10 à 14 ans, en fonction de son plan de charges.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne pense pas que cela pose un problème juridique, mais tout de même par sécurité on va considérer que les membres du conseil d'administration, Marie Atallah, Edith Gallois, Patrick Tremege, Annick Olivier et moi-même ne participent pas à ce vote. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DFA 37 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

MME ATALLAH, M. COUMET, MME GALLOIS, MME OLIVIER, M. TREMEGE, ADMINISTRATEURS DE LA SEMAPA, NE PARTICIPENT PAS AU VOTE.

M. JULLIARD NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : DLH 24 maintenant. Cette fois-ci un tout petit programme de 5 logements par la SNL.

2018 DLH 24 – Réalisation dans les 1^{er}, 4^e, 13^e, 15^e, et 20^e arrondissements d'un programme de création de 5 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES

Francis COMBROUZE : Il s'agit là du soutien à la Solidarités Nouvelles Logements, bailleur qui s'occupe d'insertion et de rachat, pour le dire rapidement, de logements dans l'habitat diffus. Un logement est concerné au 158 Auriol, avec un financement qui appelle une subvention de la ville de 80 193 €, une de l'État de 27 000 €, une de la Région de 8 000 €, la fondation Abbé Pierre un peu moins de 7 000 €, ce qui mobilise un financement au total pour cette délibération qui vise cinq logements d'un peu plus de 334 000 €. Pour le 13^e, nous sommes concernés par ce logement PLA-I au 158 Auriol, avec une subvention de 80 193 €. Moyennant une désignation, soit par la ville, soit par la préfecture, avec une répartition donnée dans la délibération entre la Ville et l'État, selon les cinq logements en cause : un dans le 4^e, un dans le 15^e, un dans le 20^e, un dans le 1^{er} et un dans le 13^e.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention sur cette création ? Je vous en prie.

Jean-Baptiste OLIVIER : Nous ne voterons pas, même s'il ne s'agit que d'un logement sur le 13^e arrondissement, je ne vais pas me répéter systématiquement.

Marie ATALLAH : Je trouve dommage que vous votiez contre, parce que ce ne sont pas tout à fait un logement PLA-I sur un secteur, comme vous pouvez le croire, saturé. Il faut vraiment comprendre l'action de cette association : ce sont des bénévoles qui agissent depuis très longtemps en faveur de familles notamment. Parfois des familles avec enfants mineurs qui n'arrivent pas à accéder à un logement social classique d'une manière autonome, c'est-à-dire à gérer par eux-mêmes un logement. Ils accompagnent la famille dans le logement, mais provisoirement, ce sont des logements dits « passerelles », ils vont passer par ce logement pour acquérir un savoir-faire à la gestion de leur logement autonome, et ensuite passer à

un logement définitif. Je trouve dommage que vous soyez contre l'action de cette association et que vous votiez contre cette délibération, nous, le groupe écologiste, voterons cette délibération. On soutient vraiment l'action de ces bénévoles qui agissent en faveur de l'insertion par le logement et de l'accès au logement définitif de familles qui n'ont pas la possibilité d'y accéder par elles-mêmes.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous rappelle que l'on a encore beaucoup de délibérations à faire passer, on va donc essayer d'accélérer un peu le mouvement. Il s'agit là d'un logement. DLH 24 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Trois votes contre. Merci. Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

POUR : 29 CONTRE : 3 (LES ÉLUS DES GROUPES LR ET UDI-MODEM) ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : La modification de la grosse opération, déjà très avancée, concernant le groupe Jeanne d'Arc – Dunois de la RIVP. Toujours Francis Combrouze.

2018 DLH 154 – Réalisation 72, 74, 80, 88-92, Rue Jeanne d'Arc et 77, Rue Dunois (13^e) – Ilot Say, d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la RIVP. Octroi de garantie pour un prêt supplémentaire

Francis COMBROUZE : Ce sont des travaux en voie d'achèvement pour l'ensemble de la rénovation thermique de l'îlot Say, à cheval Dunois – Jeanne d'Arc. Finalement, le montant de l'emprunt souscrit par la RIVP est de 11,5 millions d'euros. La délibération consiste à en garantir le remboursement si la RIVP venait à défaillir.

M. LE MAIRE : DLH 154 : pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous passons à Etienne Traisnel concernant les dispositions applicables pour les stationnements et leur évolution.

2018 DVD 46 – Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. La récente municipalisation du stationnement qui est entrée en vigueur en début d'année commence à porter ses fruits, avec la disparition des voitures ventouses et l'augmentation du nombre de places de stationnement disponibles. Toutefois, la nouvelle grille tarifaire se limite aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, ce qui rend gratuit le stationnement pour les poids-lourds. Il est donc proposé de définir une grille de tarifs et une redevance de stationnement, un FPS également associé pour les poids-lourds. Cette grille est fixée au triple de la grille des véhicules légers pour tenir compte de la surface moyenne occupée par ces véhicules. À savoir, pour la zone 1, composée des arrondissements 1 à 11, la première heure de stationnement coûtera 2 €, et pour la zone 2, arrondissements de 12 à 20, la première heure de stationnement coûtera 7,20 €. Sachant que les FPS associés, à savoir le temps cumulé allant jusqu'à six heures de stationnement, sera de 150 € pour la zone 1, et 105 € pour la zone 2.

Par ailleurs, il était nécessaire de moduler la redevance de stationnement pour les activités de déménagement, en les fixant uniformément pour tous les habitants de la capitale, avec des tarifs à la journée. À savoir : 60 € pour la journée et 35 € pour la demi-journée. Les différentes dispositions seront applicables au 1^{er} novembre 2018.

M. LE MAIRE : Merci. Edith Gallois.

Edith GALLOIS : Cette délibération pourrait presque être risible parce que c'est tout de même incroyable, on a oublié de faire payer les camions. Ce sont tout de même les plus gros pollueurs qui peuvent circuler à Paris, je suis tenté de dire : « plus c'est gros, plus ça passe ». Je trouve que cet exécutif municipal à Paris a tout de même une tendance à oublier les camions. Il y a une telle focalisation sur les voitures qu'on en oublie les camions. Je crois qu'il y a plusieurs centaines de réglementations affectées aux camions, ce qui veut dire qu'en réalité il n'y en a pas une seule qui est appliquée. Le résultat c'est que l'on voit des camions qui circulent dans Paris en pagaille, quelle que soit l'heure de la journée, quel que soit le jour de la semaine. C'est hallucinant en termes de pollution atmosphérique, sonore, visuelle, d'accidentologie possible, etc. Je sais qu'il va y avoir la réglementation sur le diesel qui fait qu'à un moment donné il y aura de fait moins de camions qui circuleront, ou en tout cas ils seront plus propres. C'est parfaitement révélateur du fait que l'on oublie de faire payer les camions, de même qu'on laisse circuler les camions dans Paris. Tout cela relève du même état d'esprit, les camions font à peu près ce qu'ils veulent dans Paris, c'est le comble, c'est tout de même paradoxal. La voiture est sous tous les feux, mais les camions à Paris ont une grande liberté, la preuve c'est qu'ils pouvaient même stationner gratuitement jusqu'à présent.

M. LE MAIRE : Jean-Noël Aqua a demandé la parole, et ensuite Etienne Traisnel va répondre.

Jean-Noël AQUA : Sur la délibération, nous sommes tout à fait favorables à l'esprit, à beaucoup de choses. On s'abstiendra juste en attente d'un amendement que nous avons déposé au niveau de la mairie centrale, visant à demander pour les poids-lourds qui effectuent des déménagements en particulier, mais je pense que cela ne devrait pas poser de souci. Permettez-moi juste de noter qu'il est piquant de voir que Madame Gallois et ses amis à la Région prônent plutôt l'inaction active en matière de pollution et en matière de ciblage des camions et des poids-lourds. J'aimerais bien que tout ce que vous allez dire ce soir, vous le transmettiez à vos amis à la Région.

M. LE MAIRE : Adrien Saumier, rapidement si possible et Étienne conclura.

Adrien SAUMIER : Merci Monsieur le Maire. Rapidement, juste pour dire que nous allons voter cette délibération avec plaisir, dans la mesure où tout ce qui concourt et va dans le sens d'un meilleur partage de l'espace public et de la voirie, et notamment au détriment, je n'ai pas peur de le dire, des véhicules motorisés et polluants, va dans le bon sens. J'espère même que la municipalité, après s'être attaquée aux voitures et aux camions ventouses, pensera également à suivre le modèle de villes voisines de Paris comme Vincennes, en s'attaquant aussi au stationnement des deux-roues motorisés. Merci.

Etienne TRAISNEL : Ce que je voulais vous répondre, Madame Gallois, c'est qu'en ce qui concerne les poids-lourds pour les livraisons, il y a des interdictions de circuler en journée. En fait, les poids-lourds ne peuvent circuler qu'entre 22 heures et 7 heures du matin, il n'y a donc pas un afflux de véhicules poids lourds dans Paris. Là, il y avait une espèce d'effet d'aubaine avec des camions qui stationnaient et qui n'étaient pas verbalisés. Vous dites qu'il y a énormément de camions qui circulent en journée en ville à Paris, en fait ce n'est pas vrai, vous ne voyez pas les camions de livraison au-dessus de 3,5 tonnes, ils sont limités la nuit. Ce qui pose d'autres problèmes par ailleurs, lorsqu'ils font des livraisons bruyantes les

riverains m'écrivent, mais en tout cas ils ne circulent pas en journée et ne contribuent donc pas à la pollution. Il y avait effectivement cet oubli qu'il faut réparer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais donc soumettre à vos voix ce projet de délibération. DVD 46 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention positive du groupe positive, merci à vous.

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 (LES ELUS DU GROUPE PARTI COMMUNISTE/FRONT DE GAUCHE)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : DVD 24, cette fois-ci sur le Plan vélo.

2018 DVD 24 – Plan vélo – Approbation du plan triennal 2018 – 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. Le 18 mai 2017, le Conseil régional d'Île-de-France a voté un Plan vélo régional qui redéfinit les orientations de la région en vue de développer la pratique du vélo pour les déplacements au quotidien. Depuis, la Région subordonne sa participation financière aux aménagements réalisés dans Paris à la production d'un document stratégique territorial se déclinant en un plan d'action sous forme d'un programme d'opérations sur trois ans. Afin de poursuivre le cofinancement du Plan vélo 2015 – 2020, a été annexé à la délibération le plan triennal qui permettra de solliciter chaque année l'attribution des subventions. Dans le 13^e arrondissement, nous sommes concernés pour 2018 : le Boulevard Vincent Auriol ; 2019 : la Rue Neuve Tolbiac et la Rue de la Poterne des Peupliers ; 2020 : la Rue de Tolbiac, le Boulevard de l'Hôpital, les Avenues d'Ivry et de Choisy. A chaque fois, ce sont des axes qui ont été détaillés dans le cadre du Plan vélo, ou qui sont des projets issus du budget participatif. Les opérations qui y figurent sont éligibles à des subventions autour de 50 % du coût hors taxes, dans la limite d'un plafond de 550 000 € par kilomètre aménagé pour les aménagements cyclables, 1 000 € pour les places de stationnement, et 4 000 € pour les points de comptage vélo.

M. LE MAIRE : Merci. On va commencer par Edith Gallois.

Edith GALLOIS : Ce Plan vélo a été adopté à l'unanimité, si je me trompe, en 2015 au Conseil de Paris, et en grande pompe, on se réjouissait tous de son adoption. L'idée étant tout de même que l'on passe, je crois, de 5 % de déplacements en mode cycliste à 15 %, on en est très loin. Et force est de constater qu'Anne Hidalgo, qui a tout de même annoncé au mois d'avril dernier, que l'on serait bientôt en 2018 entre 80 et 90 % du Plan vélo, en réalité on n'en est qu'à 12 %, vous avouerez que c'est tout de même très peu, 12 % des infrastructures cyclables prévues qui sont en fonctionnement actuellement. Et sur ces 12 %, selon l'Observatoire du Plan vélo qui a été créé par l'association « Paris En Selle », seulement un tiers de ces 12 % est positif et satisfaisant. C'est tout de même un bilan absolument catastrophique : les pistes cyclables de la Voie Georges Pompidou sont un exemple dans le 16^e. On peut rentrer mais on ne peut pas sortir, on est pris sur environ 3 km, le Boulevard Magenta, etc. Bref, c'est seulement 12 % du Plan vélo qui sont faits, un tiers seulement de ces équipements est satisfaisant. Le bilan est franchement extrêmement mauvais, il est décevant, je dirais presque qu'il est catastrophique. Pour moi qui suis cycliste, je vais ajouter quelque chose : l'idée de ce Plan vélo était de faire en sorte que le cycliste puisse rouler en parfaite sérénité, et avec un sentiment de sécurité, voire une réelle sécurité. Ce n'est pas du tout le cas : on se sent de moins en moins en sécurité.

Il y a une autre raison qui est également l'état des chaussées, tant qu'on laissera des chaussées dans un état lamentable comme c'est le cas actuellement, avec des nids-de-poule catastrophiques qui sont extrêmement dangereux et m'ont coûté un accident extrêmement grave ou j'aurais pu mourir à cause de

cela. Je n'exagère pas du tout, et d'ailleurs on n'a jamais voté autant de subventions au Conseil de Paris pour rembourser des gens qui ont porté plainte suite à des accidents très graves de vélo. Ce n'est donc pas du tout risible, franchement à votre place je ne rirais pas du tout d'un sujet comme celui-là. La chaussée parisienne est dans un état lamentable, tout le monde est d'accord pour le dire, et je pense que ce n'est pas du tout un sujet risible, vous feriez bien de faire attention à ce que vous dites et ne pas rire sur des sujets comme celui-là lorsque l'on parle d'accidents qui peuvent être graves. J'espère qu'il n'y aura pas plus grave que des accidents et qu'il n'y aura pas bientôt des morts, parce que franchement lorsque vous voyez les trous qu'il y a, il faut être extrêmement vigilant en deux-roues. L'idée est de développer le vélo électrique, vous savez que cela va beaucoup plus vite qu'un vélo normal, c'est encore plus dangereux lorsqu'il tombe dans un trou, justement parce qu'il va plus vite et que tout le monde n'a pas de casque. Je dis que l'état des chaussées est déplorable, et je crois que personne ne peut dire le contraire, que ce Plan vélo est malheureusement un échec, que l'idée était qu'en 2018 cela devait être terminé, que l'on n'en est qu'à 12 %, et que sur ces 12 % seulement un tiers des équipements est satisfaisant.

Bien sûr, nous allons continuer à voter favorablement pour toutes ces installations qui devaient être faites, mais je regrette simplement que l'on soit dans une situation aussi mauvaise que celle-là sur le vélo à Paris.

M. LE MAIRE : Jean-Baptiste Olivier, Frédéric Benhaim, puis Jean-Noël Aqua.

Jean-Baptiste OLIVIER : Très rapidement puisque Edith a été très bien informée et a fait le bilan de ce qui n'est pas un succès. Heureusement d'ailleurs (puisque l'on critiquait tout à l'heure le Conseil régional en disant qu'il avait une politique qui n'allait pas dans le sens de l'environnement) que le Conseil régional va financer, avec plusieurs millions d'euros, ces pistes cyclables tant attendues par les Parisiens. De toute façon cela ne permettra pas, compte tenu du retard très important qui a été pris, d'arriver à l'objectif fixé dans ce plan de 2015. Nous voterons donc évidemment pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Frédéric Benhaim.

Frédéric BENHAIM : Merci Monsieur le Maire. Pour ma part, je voulais d'abord indiquer que, bien sûr, nous voterons pour ce budget. Mais d'autre part évoquer également le fait que la mairie de Paris a tout de même eu une certaine audace, que visiblement personne n'avait eu auparavant, c'est-à-dire effectivement ouvrir la Voie Georges Pompidou pour les vélos. J'emprunte de temps en temps cette voie de l'Ouest parisien. Elle est très agréable. C'est vrai qu'objectivement, à moins d'escalader le mur qu'il y a entre le quai et la rue, il n'y a pas quarante-cinq façons de remonter mais seulement à certains endroits, ce qui est la force des choses. Il reste que, vous l'avez emprunté, c'est très agréable d'être près de l'eau et elle commence à être empruntée. Et d'ailleurs on a été beaucoup critiqué parce que justement on ouvrait une piste cyclable et qu'au début il n'y avait pas de vélos dessus, mais en revanche des voitures à côté, il faudrait donc savoir.

Je note également qu'en matière d'audace on a tout de même aussi choisi de placer une piste cyclable en site propre rue de Rivoli, là aussi cela ne va pas de soi, cela fait également débat dans la vie politique parisienne, et là je voudrais rebondir sur la notion des proportions. Parce que je trouve que la collectivité parisienne, alors qu'elle a tout de même fait beaucoup pour les pistes cyclables depuis dix-huit ans, s'en prend beaucoup dans la tête. Alors qu'en réalité, si je regarde les autres échelons de politique, c'est-à-dire la Région et l'État, le moins que l'on puisse dire et ce n'est pas vrai que de Paris, c'est que les collectivités territoriales, en particulier municipales, sont extrêmement engagées sur la question du vélo. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'en rapport avec cela, on ne peut pas dire la même chose de l'État depuis des années, quelle que soit la couleur politique des gouvernements. On ne peut malheureusement pas le dire

non plus du Plan vélo qui sont des mesures qui ont été votées par le Conseil régional, qui sont là aussi sans rapport avec la réalité des enjeux. C'est-à-dire de faciliter les déplacements, notamment de banlieue à banlieue, en vélo. La réalité c'est qu'aujourd'hui il est très difficile de se déplacer de certaines communes de banlieue à banlieue en vélo, alors même que certains trajets devraient être très faciles à faire en vélo.

Si l'on prend un peu de recul, je veux bien que la Droite régionale se félicite de ce qu'elle fait à la Région concernant le vélo, mais vous devriez adresser les mêmes reproches d'insuffisance à la majorité régionale au Conseil d'Île-de-France, sinon ce n'est pas cohérent. De toute manière, je pense que l'on a besoin d'une mobilisation bien plus forte, aussi bien à la Région qu'entre les différentes collectivités territoriales (elles ne sont pas toutes également engagées à ce sujet), et bien sûr au niveau de l'État. Je pense que l'on sous-estime souvent l'impact très important que le vélo peut avoir, tant pour l'économie, que pour le commerce de proximité (Amsterdam l'a montré, cela a vraiment donné un coup de fouet au commerce de proximité), que pour la santé publique et même pour l'état de la voirie. Une fois que l'on a fait tous ces constats positifs, finalement si l'on rapporte l'argent que l'on met sur le vélo à ce que l'on met, par exemple, sur les subventions aux énergies fossiles ou aux déplacements motorisés, on se rend compte que le vélo est encore le parent pauvre des transports en France.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Noël Aqua.

Jean-Noël AQUA : Je vais être très rapide parce que Frédéric a dit beaucoup de choses que je voulais dire. Le développement du vélo est clairement un enjeu important, tant un enjeu sanitaire qu'un enjeu de développement des transports tous azimuts. Et c'est un enjeu qui mérite un peu plus que la polémique un peu facile. Il y a effectivement un problème en termes de financement, tu as raison sur la question des Etats, même si l'on peut tout de même noter que le gouvernement actuel est revenu sur un certain nombre de dispositions qui n'étaient déjà pas suffisantes par le passé avec le précédent gouvernement. Il est notamment revenu sur le développement du vélo électrique, et sur le financement des collectivités pour développer le Plan vélo. Excusez-moi mais pendant l'intervention de Madame Gallois je me suis permis de vérifier si elle était toujours élue régionale. Vous l'êtes donc bien toujours, vous savez donc que les budgets votés... Ah non, vous ne l'êtes plus, votre site n'est peut-être plus actualisé, j'ai eu un doute sur le fait que vous soyez élue régionale ou pas. Mais en tout cas ce qui est clair c'est qu'au niveau régional les financements sont notoirement insuffisants. Ce n'est effectivement pas une surprise que l'on entende ce soir que vous utilisez le vélo, c'est bien, mais c'est aussi intéressant d'aller écouter les associations de cyclistes qui, très clairement, pointent du doigt l'insuffisance du développement du vélo au niveau régional. Notamment sur la question des coupures urbaines qui permettraient précisément plus de développement du vélo, de la banlieue vers Paris, c'est de notoriété publique. Je pense là, encore une fois, que polémiquer sur Paris en disant qu'il y a insuffisamment de financement sur Paris, je l'entends, mais polémiquer alors même que lorsque l'on est en responsabilité on fait pire, je trouve que ce n'est pas de bonne politique.

M. LE MAIRE : Marie-Pierre de la Gontrie, puis Etienne Traisnel pour conclure.

Marie-Pierre DE LA GONTRIE : Juste, parce que j'ai entendu des propos enthousiastes de nos collègues de Droite sur la Région, rappeler qu'en 2016 et 2017 il y a eu zéro financement par la Région des pistes cyclables à Paris.

M. LE MAIRE : Etienne Traisnel.

Etienne TRAISNEL : En réponse à Madame Gallois, vous regrettez que les travaux n'aillent pas assez vite, je le regrette également, j'aimerais bien que cela aille plus vite. Vous disiez que les associations de

cyclistes n'approuvaient pas les aménagements réalisés, je ne vais parler que de ce que je connais, c'est-à-dire le 13^e. Il se trouve qu'effectivement nous sommes en discussion avec ces mêmes associations, notamment Paris en Selle que vous citiez ou MDB. Nous les réunissons régulièrement à l'occasion du Comité vélo, ou même en discussion directe avec la Direction de la voirie et des déplacements, que cela donne lieu à des amendements à nos projets. Cette concertation a du retard, mais cela fait qu'il y a de meilleurs projets à la fin. Vous n'avez pas cité d'aménagement du 13^e, effectivement ce travail est retardé par ce travail de concertation, mais il est profitable à terme.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. DVD 24, on va le voter quasi unanimement (*rires*), après ce débat animé : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Voilà une belle unanimité finalement (*rires*). Tout le monde a le droit de parler et d'ailleurs personne ne s'en prive.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : DAE 75, je laisse la parole à Adrien Saumier pour un appel à projets sur les commerces circulaires.

2018 DAE 75 – Budget Participatif Subventions (340.000 euros) et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projets « Ouverture de commerces circulaires : magasins 100 % vrac et ateliers de réparation »
--

Adrien SAUMIER : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, nous sommes là à l'intersection de deux projets chers au cœur de la majorité parisienne : la réduction des déchets et le Budget participatif. Ainsi le projet « Tous récup », pour ouvrir davantage de lieux dédiés au réemploi et à la réparation dans Paris, a été soutenu par plus de 18 000 votes au Budget participatif de 2017. Et en 2016, le projet dédié au soutien de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avait obtenu plus de 16 000 votes.

Un appel à projet a donc été lancé en janvier 2018, en partenariat avec le GIE Paris Commerces, afin de stimuler l'ouverture à Paris de deux types de commerce : les magasins 100 % vrac, c'est-à-dire qui aident non seulement à la réduction des déchets d'emballage, et aussi à lutter contre le gaspillage alimentaire, et également les commerces dédiés à la réparation pour prolonger la durée d'usage des produits, en réduisant à la fois la production de déchets et la consommation de ressources nécessaires à la fabrication de produits neufs, essentiellement l'électronique et le petit électroménager.

C'est ce deuxième point qui nous concerne puisque les projets retenus dans les 3^e, 11^e, 13^e, 18^e et 20^e arrondissements proposent, en plus de l'accès à des services de réparateurs professionnels, la possibilité d'apprendre à réparer soi-même grâce à un encadrement et à la mise à disposition du matériel approprié, sur le modèle des Repair Cafés, si vous m'excusez cet anglicisme. Il est en effet essentiel que les Parisiens puissent développer cette compétence d'auto réparation, car pour éviter de jeter il existe des gestes simples et faciles à faire soi-même, quand un réparateur professionnel les réaliserait mais, soit plus cher que l'achat d'un produit neuf, ou vous conseillerait d'acheter un produit neuf.

Le projet de l'arrondissement est porté par l'association « 13 Avenir », une entreprise à but d'emploi EBE récemment créée dans le sud-est du 13^e arrondissement pour mettre en œuvre l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », suite à l'habilitation de la Ville de Paris fin novembre 2016. Encore un projet cher à notre arrondissement, et d'ailleurs une conciergerie rue de Patay récemment ouverte en est une autre traduction concrète. 13 Avenir souhaite développer un atelier de réparation

itinérant, un triporteur électrique aménagé qui se déplacera en pied d'immeubles et dans les entreprises de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, en proposant des ateliers de réparation, la diffusion d'informations en matière d'entretien et de réparation, un point de vente d'outils et de matériels, et d'accès au service de réparateurs professionnels.

Je vous propose d'accorder à cette structure une subvention d'investissement de 15 000 € pour l'achat du matériel nécessaire, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Adrien Saumier. Des demandes d'intervention ? Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Tout en approuvant évidemment l'esprit de ces projets, et la nécessité de s'ouvrir, à la fois au commerce circulaire et aux ateliers de réparation, je ne comprends pas bien pourquoi l'opération Territoire zéro chômeur de longue durée, qui bénéficie d'une aide et d'un plan de financement arrêté et assez strictement défini (puisque je vous rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation menée sur vingt territoires, et que la règle des financements est uniforme sur l'ensemble des territoires, et fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi national assez stricts sur lesquels d'ailleurs on a eu l'occasion de s'exprimer). Bref, toujours est-il que je ne comprends pas bien la logique pour le Territoire zéro chômeurs de longue durée, à la fois de candidater au Budget participatif, parce que cela me semble relever d'une logique et d'un dispositif tout autre, qui bénéficie déjà par ailleurs de beaucoup de subventions de la collectivité parisienne. Je ne comprenais donc pas bien comment, à la fois cette subvention de 15 000 € allait être évaluée dans le cadre de l'évaluation en cours, puisque ce n'est pas véritablement prévu que la collectivité abonde le budget au-delà de ce qui est prévu par le protocole auquel tout le monde se soumet. Je ne vois pas bien la logique d'une telle subvention, lorsque l'on sait que la ville subventionne encore à hauteur de 80 ou 90 % de l'ensemble du dispositif.

M. LE MAIRE : Pour les emplois mais pas forcément pour les investissements, on se renseignera à ce sujet. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je soumetts donc le DAE 75 à vos voix : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 (LES ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : Nous passons à une série de délibérations qui ont trait à la Politique de la Ville. Je laisse donc tout de suite la parole à Laurent Miermont qui va faire succinct et sobre (*rires*). La DASCO 14 pour commencer.

2018 DASCO 14 – Subventions (7.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 13e

Laurent MIERMONT : Merci Monsieur le Maire, mais je ne vois pas du tout pourquoi j'ai cette réputation de durer, et d'avoir des interventions trop longues (*rires*). Je vais donc faire encore plus court que d'habitude.

Dans cette délibération 14, nous avons deux propositions de subventions : la première au bénéfice de l'ARBP pour son action intitulée « Elan culturel et éducatif » et qui consiste, après la classe, à organiser des activités pour les écoliers du quartier pour Rungis Brillat Peupliers. Pendant quelques heures, ils peuvent aller à la découverte de leur quartier et explorer des lieux atypiques et insolites, ou des musées, des expositions, etc. La proposition est de 4 500 €.

Deuxième subvention : 2 800 € pour une action connue de longue date dans le 13^e arrondissement, au bénéfice de la Compagnie « A l’Affût » pour son action intitulée « Théâtre forum parents-enfants mode d’emploi », qui utilise les techniques du théâtre forum pour améliorer, faire progresser la parentalité parmi les familles, notamment les plus défavorisées.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, c’était parfait. Y a-t-il des demandes d’intervention ? Je n’en vois pas. DASCO 14 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : DDCT 79 maintenant.

2018 DDCT 79 – Subventions (254.300 euros), 15 conventions pluriannuelles d’objectifs et 6 avenants avec 21 associations pour le financement de 43 projets sur les quartiers populaires
--

Laurent MIERMONT : Là, on a des contrats pluriannuels d’objectifs. Il y a tout de même un certain nombre de structures qui sont concernées par ce dispositif qui existe depuis deux ans maintenant, et qui permet de sécuriser le soutien financier, non seulement de la ville mais aussi du département de Paris, aux structures les plus emblématiques de la Politique de la Ville, et donc notamment dans le 13^e arrondissement.

Pour aller encore plus vite, on pourra peut-être s’épargner l’examen de la délibération identique mais qui est à titre informatif pour le département. Je vous présente un certain nombre de montants, il y a les montants miroirs, si je puis dire, dans le département, dans une délibération qui est un peu plus loin à l’ordre du jour.

Dans ces contrats pluriannuels d’objectifs, nous avons donc la Compagnie A l’affût pour laquelle il est proposé un montant de 12 500 €, et qui lui permet d’assurer ses activités artistiques et d’éducation à l’intention des enfants et des familles.

Nous avons l’association Florimont pour un montant de 69 000 €. C’est multi-sites, ce n’est pas que dans le 13^e arrondissement, mais c’est une association qui aide énormément à la structuration de l’activité associative au quotidien, et qui appuie à la création d’entreprise.

Nous avons une proposition de 15 500 € pour la très célèbre et indispensable association « Science Technologie Société » qui nous aide à réduire la fracture numérique dans le 13^e arrondissement.

Nous avons 8 500 € pour l’association « Débrouille compagnie » qui fédère des artistes et artisans qui créent ensemble, à partir de matériaux de récupération, des produits utilitaires ou décoratifs.

Le réseau « Môm’artre » qui agit surtout à Paris mais aussi via sa filiale (*rires*) Môm’Tolbiac dans le 13^e arrondissement, qui propose un temps d’accompagnement scolaire, qui aide les enfants à faire leurs devoirs. Mais qui organise également des ateliers de sensibilisation à l’art et aux enjeux du développement durable, et qui organise des moments de restitution à l’intention des enfants et des familles.

M. LE MAIRE : Des demandes d’intervention ? Je n’en vois pas. DDCT 79 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : On passe à la partie sportive, toujours avec Laurent Miermont.

2018 DJS 1 – Subventions (46.000 euros) à 22 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Laurent MIERMONT : Là, ça va être rapide, parce que dans cette délibération il y a deux structures qui sont proposées pour bénéficier d'une subvention municipale dans le 13^e : « L'Aventure Kacila » qui va proposer des ateliers de boxe, fitness, danse, running et encore plein d'autres choses que je pourrais vous détailler si vous le souhaitez, pour 2 000 € ; et l'association « Futsal club de Paris » qui organise des tournois de futsal, qui propose une méthode d'acquisition des techniques du football révolutionnaires, pour ce qui relève plutôt de la parti sud-ouest de l'arrondissement, pour 2 000 €.

M. LE MAIRE : Merci. Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Je ne comprends pas bien cette espèce de montage de subventions de ces associations sportives. Elles sont donc financées par la DJS en tant qu'associations sportives, et elles ont un financement parce qu'elles interviennent dans les quartiers Politique de la Ville ?

M. LE MAIRE : C'est exactement cela, et c'est même le principe de la Politique de la Ville.

Anne-Christine LANG : Ça s'appelle un peu du « saucissonnage » ?

Laurent MIERMONT : C'est le principe de la Politique de la Ville.

Anne-Christine LANG : Pourquoi est-ce que ce ne sont que des associations sportives ?

M. LE MAIRE : Parce que ce sont des actions Politique de la Ville, tout simplement. Cela a toujours été ainsi, ça fait juste depuis maintenant plus de quinze ans que les conseillers d'arrondissement ont des délibérations de ce type.

Anne-Christine LANG : Je m'étonne qu'il n'y ait que des associations sportives.

Laurent MIERMONT : Dans cette délibération, c'est le thème du sport qui est abordé. Il y a une déclinaison de la Politique de la Ville dans tout un tas de ramifications, de thématiques, dont le sport.

Anne-Christine LANG : Les associations et les subventions Politique de la Ville, sur les associations je voyais très bien. Mais je dois dire, et mea maxima culpa, que je ne savais pas que des associations sportives étaient, en plus d'être éligibles à un financement classique de la DJS, éligibles à des financements Politique de la Ville, c'est tout, je le découvre.

M. LE MAIRE : Bien, on va le voter. DJS 1 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : On poursuit, encore une série d'appels à projets cette fois-ci, Laurent Miermont.

2018 DEVE 119 – Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

Laurent MIERMONT : C'est encore une salve de subventions. Pour ce qui concerne le 13^e, nous avons dans cette délibération une seule subvention à l'intention du GDIE, le Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement, qui œuvre à l'acquisition des connaissances et à mettre en place une pédagogie, notamment à l'intention des jeunes, des petits, des enfants parce qu'ils aiment cela, sur la question de la biodiversité.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Je voudrais être précise dans cette question : il est vrai que l'on s'étonne un peu, on a du mal dans cette présentation (dont j'entends qu'elle a toujours été comme cela mais cela ne m'empêche tout de même pas de faire une remarque), à voir que l'on a en fait les mêmes associations subventionnées sur des tas de lignes différentes, et que cela ne facilite pas une vision globale sur l'ensemble des financements dont bénéficient telles et telles associations. Puisque, par exemple, à la fois sur les appels à projet, les subventions pluriannuelles, etc., on retrouve au fur et à mesure des délibérations toujours les mêmes associations. Il est vrai que, sauf à prendre sa calculatrice, à prendre délibération par délibération et à faire une addition, ce que l'on pourrait effectivement faire, on a quand même l'impression d'un saucissonnage, excusez-moi du terme. Nous souhaiterions avoir plus de lisibilité pour savoir de combien de subventions bénéficie telle association, ce qui n'est pas rendu très aisé par la présentation.

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Éric Offredo pour répondre, mais il est vrai que ce n'est pas du tout nouveau. Ce sera une remarque à faire utilement au Conseil de Paris et peut-être pas ici. Eric Offredo.

Eric OFFREDO : Anne-Christine, tu as tout à fait raison. Effectivement, le fait de présenter ces délibérations successives par thèmes n'en facilite pas la lecture. En revanche, c'est présenté sous forme de déclinaison du Contrat de ville dans lequel on a des priorités, notamment le sport, le lien social, la diversité. Ce sont des choix que l'on a faits dans le 13^e de longue date, on a l'emploi, la prévention et la jeunesse, ce sont les thématiques que l'on met en avant. Maintenant, effectivement, lors des réunions annuelles avec les acteurs de la Politique de la Ville, c'est à ce moment-là qu'est retracée la globalité pour redonner une cohérence à l'ensemble. En montants, il y a quelques années c'était déjà le cas, et je m'étais effectivement plaint de ce manque de lisibilité. Je pense que Laurent peut remettre tout cela dans une cohérence globale sans aucun problème.

Laurent MIERMONT : Oui, j'ai réagi de la même manière à un certain nombre de reprises, en ironisant un peu sur la facilité avec laquelle les élus avaient accès à l'information concernant un certain nombre d'actions, notamment relevant de la Politique de la Ville, avec ce saucissonnage, comme vous dites. Simplement, lorsque l'on demande aux services, il y a toujours la possibilité de faire passer une demande si vous avez une question concernant une structure en particulier. On a maintenant des ordinateurs, des logiciels, c'est formidable la technologie, pour regrouper l'ensemble des financements auxquels telle association ou telle autre a eu droit au cours de l'année N, voire N-1, N-2, etc. Il est vrai que le découpage administratif n'aide pas parce que l'on est obligé de s'y tenir lorsque l'on rapporte une délibération politique, mais techniquement il y a tout à fait la possibilité d'avoir accès à l'ensemble des financements dont les associations ont bénéficié.

M. LE MAIRE : Tout cela est parfait. Nous allons donc voter cette fameuse délibération DEVE 119 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas, merci elle est adoptée..

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : DDCT 111, encore une série de subventions.

2018 DDCT 111 – Subventions (502.700 euros) et conventions à 166 associations pour le financement de 213 projets dans les quartiers populaires parisiens – Deuxième enveloppe 2018

Laurent MIERMONT : Cela va encore plus loin puisque c'est la deuxième enveloppe de l'appel à projets Politique de la Ville. Ce sont des montants importants, des associations nombreuses, au travers des thématiques du Contrat de ville qui ont été rappelées à l'instant.

Pour ce qui concerne l'axe sur l'accompagnement des parcours et la prévention des ruptures professionnelles : nous avons une proposition de 1 000 € pour l'association « Créé Ton Avenir », qui organise des stages dans les TPE – PME à l'intention des collégiens, c'est une excellente action.

Une subvention de 1 000 € pour « Culture et Bibliothèque pour Tous » qui vise à renforcer la parentalité, en insérant le livre et la pratique de la lecture à haute voix comme vecteur de relations nouvelles entre parents et enfants.

Nous avons ensuite 2 000 € pour l'association « Mains Agiles » qui propose une offre éducative périscolaire dans le secteur Paul Bourget – Rosny Aîné.

Et pour cette thématique une subvention de 2 500 € pour l'association « Répît 2000 » qui organise bien évidemment de l'accompagnement scolaire. Les parents et les enfants accompagnés s'en félicitent d'ailleurs, cette association roule depuis des années mais elle étend son action au théâtre forum pour améliorer la communication non-violente entre filles, puisqu'il y a un sujet sur la question de la communication entre filles et à l'intention des filles, cela ne vous aura pas échappé. Une action qui vise à sensibiliser les filles, les garçons, les parents et les professionnels à la question de l'égalité entre filles et garçons, en déconstruisant les stéréotypes de genre.

Sur la sécurisation des parcours professionnels, une proposition de 1 500 € pour l'association « Extramuros » qui organise des ateliers de menuiserie, où l'on peut apprendre à fabriquer son petit meuble, c'est très bien. Cela s'inscrit également dans l'économie circulaire puisqu'il s'agit de réemployer des déchets de bois.

Ensuite, « Les Jardins Numériques » : 2 500 € pour réduire la fracture numérique, donner au maximum possible d'habitants du 13^e l'accès aux nouvelles technologies.

1 700 € pour « Maison 13 Solidaire » qui organise des stands de pieds d'immeubles intitulés « Café au quartier ».

2 500 € pour l'association « Ne rougissez pas », qui met en place actuellement une action pour avoir une signalétique qui soit un peu esthétique, sympa et faite par les habitants, les jeunes, les enfants, dans le secteur Vénétie – Villa d'Este.

Une subvention de 8 000 € pour « 13 Pour Tous » pour sa désormais fameuse « Ludo papothèque », et son action tout aussi connue « Pose-toi là ».

Une subvention de 3 500 € pour le groupe de diffusions d'informations sur l'environnement, notamment sur la partie d'extension de son action pour la lutte pour la biodiversité.

2 000 € pour « Le Plus Petit Cirque du Monde » qui fait des activités artistiques destinées aux jeunes du quartier Interne Loëb.

6 000 € pour le réseau « Môm'artre », notamment avec son local « Môm'Tolbiac », dont je vous ai parlé il y a cinq minutes.

Et 1 500 € pour l'association « Slam au féminin », pour son projet « Des mots entre nous ».

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Laurent Miermont. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération pour commenter les 213 projets ? Je n'en vois pas. DDCT 111 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Adeline Lamberbourg pour des subventions, cette fois-ci, pour des associations sportives hors Politique de la Ville.

2018 DJS 13 – Subventions (29.950 euros) à 16 associations sportives locales (13^e)
--

Adeline LAMBERBOURG : Merci Monsieur le Maire. Pour revenir là-dessus rapidement, il est vrai que ces délibérations correspondent également à un principe d'imputation budgétaire, sur des lignes de crédit, il faut donc pouvoir reconstituer tout cela. En ce qui concerne la DJS, le service des subventions le mentionne d'ailleurs dans les fiches techniques des associations, pour toutes les propositions de subventions on voit aussi le détail des sommes allouées et donc théoriquement ce que les clubs et associations perçoivent au titre de la Politique de la Ville, et là pour financer des projets et non théoriquement pour financer le reste. Il est vrai que concrètement cela est noyé dans un budget général pour l'association.

Cette délibération ici ne comporte pas de clubs qui interviennent dans le cadre de la Politique de la Ville. Cela peut arriver, on en a quelques-uns qui participent à des projets Politique de la Ville. On pourrait se demander pourquoi ce n'est pas exactement la même liste, mais on attend, du côté de la Politique de la Ville, des projets qui fassent montre d'un certain savoir-faire ou en tout cas un projet vraiment circonscrit, avec un public très défini. Nos clubs ne sont pas tous présents sur ces créneaux.

Cette délibération vous parle des subventions de fonctionnement, pour des associations considérées comme moins structurantes que les clubs auxquels on propose des conventions d'objectifs. Moins structurantes parce que c'est plus petit, parce qu'il y a moins d'adhérents, l'implication dans l'arrondissement est peut-être moins massive. Sur cette délibération, puisque cela se fait sur trois trains sur l'année si j'ai bonne mémoire, on a une partie des associations auxquelles on propose une subvention de fonctionnement. Dans cette délibération on a surtout les associations sportives d'établissements scolaires, et quelques clubs de la vie associative sportive de l'arrondissement.

Le montant total est de 29 950 €, pour ne pas dire 30 000 €, allant de 700 € pour la plus petite association à 7 000 €. La moyenne n'a pas trop de sens mais il est vrai que la médiane se situe autour de 1 200 €. Ce sont donc des montants relativement modestes mais qui permettent d'alimenter une activité respectable de la part de ces petites structures.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Adeline Lamberbourg. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, on va donc voter ces subventions. DJS 13 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Juliette Sabatier maintenant qui va rapporter des subventions pour des associations au titre des droits des femmes.

2018 DDCT 33 – Subventions (82.000 euros) à 17 associations au titre des droits des femmes

Juliette SABATIER : Tout à fait Monsieur le Maire. Il s'agit donc de délibérer sur la subvention d'actions en faveur des droits des femmes, mais plus précisément l'axe de la subvention ce sont les actions visant à faire émerger les réflexions sur l'égalité et à créer des événements de sensibilisation.

Deux associations du 13^e sont concernées, le montant total de la subvention est de 82 000 € : une association pour une action qui ne sera pas strictement localisée dans le 13^e mais une association du 13^e, l'ADRIC, l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté. Une subvention de 9 000 € pour la conceptualisation d'un outil de lutte contre ce que l'on appelle « la double violence », soit le cumul des discriminations que subissent les familles issues de l'immigration. Ce type d'action a déjà été mené par l'ADRIC, il consiste à créer un outil pour favoriser un meilleur accompagnement des femmes migrantes, et à sensibiliser les acteurs de terrain, professionnels ou associatifs, au contenu de cet outil sous la forme d'un guide et d'un séminaire.

Une seconde association est concernée dans le 13^e : il s'agit de « 13 Pour Tous » dont nous avons déjà parlé tout à l'heure. Une subvention de 5 000 € pour ses actions localisées dans le 13^e cette fois, qui s'articulent autour de quatre actions dans le détail, que je vais vous épargner. En gros, il s'agit, au travers de temps dédiés aux femmes, de favoriser les rencontres sur les pratiques culturelles. Un collectif de femmes a émergé au sein de 13 Pour Tous, organisation de rencontres intergénérationnelles et, ce qui me paraît très intéressant, tournage d'un documentaire, donc des actions tournées vers l'émancipation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Je voudrais savoir pourquoi il y a un vote groupé sur ces deux associations.

Juliette SABATIER : Ce n'est pas un vote groupé sur ces deux associations, c'est un vote groupé sur 17 associations parisiennes, dont 2 qui sont dans le 13^e. On vote pour la subvention parisienne, dont ces deux-là.

M. LE MAIRE : Comme d'habitude. DDCT 33 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 (LES ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : DFPE 8. C'est Eric Offredo qui la rapporte car Geneviève Durthe est auprès de son père en ce moment.

2018 DFPE 8 – Subventions (148.000 euros), conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations

Eric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération sur l'accompagnement des séparations, on sait ici dans ce Conseil que les séparations, les divorces sont toujours très compliqués. Il est proposé de subventionner plusieurs associations qui accompagnent la médiation familiale. Pour le 13^e arrondissement c'est une association qui intervient également sur le 14^e, « Parenthèse Médiation », qui a accompagné en 2017 207 familles. Il est proposé d'accorder 8 000 € à cette association, et globalement la subvention, puisqu'elle comporte des subventions à 9 associations, est d'un montant de 148 000 € au total.

M. LE MAIRE : Merci. Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Je vais peut-être être plus clair : je regrette que l'on fasse des subventions thématiques et des votes groupés sur des associations diverses, et que l'on soit de fait finalement contraint à voter pour des associations avec lesquelles on a éventuellement de nombreux désaccords, mais qui interviennent dans d'autres arrondissements. C'est donc difficile de se prononcer sur les associations en faveur du droit des femmes ou en faveur de la médiation familiale, et ce vote groupé nous contraint à approuver un certain nombre d'associations que, à titre personnel, je ne souhaiterais pas soutenir alors que celles du 13^e ne posent pas de problème. Pour être très précise, cela concerne plutôt la question du droit des femmes, mais dans les 17 associations subventionnées dans le cadre du soutien à l'égalité hommes – femmes, il y en a clairement un certain nombre qui, de mon point de vue, posent de nombreux problèmes.

Eric OFFREDO : J'ai donc noté que pour celle-ci il n'y en avait pas et qu'effectivement c'était un peu la règle. La dernière fois qu'un élu s'est exprimé de la sorte sur le fait d'avoir des délibérations avec des associations qui étaient dans de multiples arrondissements, c'était Jean-François Pélissier il me semble, on n'avait donc pas eu ce débat-là depuis un certain nombre d'années. Cela peut aussi être une facilité et une réflexion qui peut être reportée au Conseil de Paris.

Anne-Christine LANG : On pourrait voter pour les associations de l'arrondissement.

M. LE MAIRE : Je vais faire voter la DFPE 8 malgré tout, merci de laisser le Conseil d'arrondissement se dérouler correctement, nous ne sommes pas ici à l'Assemblée nationale ce doit théoriquement être beaucoup plus calme (*rires*). DFPE 8 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, si je comprends bien.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous allons passer très rapidement aux communications, c'est Annick Olivier qui va présenter les deux premières.

COMMUNICATIONS

2018 – DASCO 16-G – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires et subventions (44.026 euros), subventions (223.808 euros), subventions (317.246 euros)

Annick OLIVIER : Oui, ce sont des communications portant sur des dotations complémentaires pour différents établissements du 13^e arrondissement. Une pour mettre à disposition du matériel pour les lycéens hospitalisés à la Salpêtrière, pour 7 100 € ; pour le collège Jean Moulin pour 6 957 €, c'est de l'investissement pour le désenfumage ; et ensuite des subventions d'équipement pour George Sand, Georges Braque, Flaubert et Thomas Mann pour un montant de 25 930 €, vous en avez le descriptif dans les annexes.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de remarque particulière ?

2018 DASCO 40-G – Divers collèges – Dotations (693.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

Annick OLIVIER : Elle concerne les soutiens financiers qu'apporte la ville à la réalisation de projets éducatifs dans les établissements collèges parisiens. C'est donc une subvention qui est finalement adossée aux établissements sur leur groupe, qui donne 1 000 € de plus pour les REP et 1 000 € de plus lorsqu'il y a une SEGPA, cela permet aux établissements de financer des projets. Globalement, l'aide de la Ville de Paris est de 1,5 million au total, elle est versée en deux fois : une première fois versée pour que les établissements puissent en disposer et préparer leurs projets en début d'année scolaire, le solde étant ajusté dans une deuxième subvention. Vous voyez donc que nos établissements, selon leur groupe, reçoivent un certain nombre de subventions intéressantes pour mener leurs projets.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Annick. Eric Offredo qui va rapporter pour information les délibérations qui devaient être présentées par Marie-José Raymond-Rossi.

2018 DDCT 7-G – Subvention d'un montant total de 1.500 euros et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Fle &Compagnie

Eric OFFREDO : C'est un complément de ce que nous avons voté au mois de mai. Nous avons voté pour 4 000 € au titre du Conseil municipal, et là ce sont 1 500 € qui viennent en complément au titre du département.

2018 DDCT 8-G – Subventions (69.500 euros), 9 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations pour le financement de 16 projets sur les quartiers populaires

2018 DASES 131-G – Subventions (85.000 euros) à 16 associations et conventions avec 14 associations pour leurs actions sociolinguistiques

Eric OFFREDO : Ce sont des subventions à 16 associations qui font des actions sociolinguistiques dans le 13^e mais pas uniquement. Pour le 13^e, nous sommes concernés par « Femmes Initiatives » et « Germae », pour deux montants de 4 000 € à chaque fois ; et le Centre Alpha Choisy qui intervient dans de multiples arrondissements mais qui est basé dans le 13^e, pour 31 000 €.

M. LE MAIRE : Que je vais visiter prochainement. Cette fois-ci je laisse la parole à Etienne Traisnel sur un sujet qui nous avait beaucoup mobilisés, qui est la traverse. Un peu d'attention s'il vous plaît.

2018 DVD 3-G – Lignes de bus de quartier Charonne (20^e), Bièvre-Montsouris (13^e, 14^e) et Ney-Flandre (18^e, 19^e) – Convention d'exploitation avec la RATP

Etienne TRAISNEL : Merci. Concernant la traverse, afin de poursuivre l'exploitation des trois traverses : Charonne, Bièvre-Montsouris et Ney-Flandre, jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2024, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention de délégation de compétence avec Île-de-France Mobilités, et une nouvelle convention d'exploitation avec la RATP. Je vous passe les différents épisodes que nous avons largement évoqués au sein de ce Conseil d'arrondissement, je pense que vous voyez de quoi il s'agit. Les études de définition du nouveau service menées depuis mars 2017, en concertation avec les mairies d'arrondissement, et en tenant compte des spécificités et attentes locales, ont abouti au maintien de l'offre telle qu'exploitée jusqu'à présent, en remplaçant progressivement les véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Ainsi, à compter du second semestre 2019, 15 véhicules électriques dont 3 de réserve, assureront le service de ces trois lignes de bus de quartier. En ce qui concerne la traverse Bièvre-Montsouris, ce sera

donc maintenu tel qu'existant, à savoir un itinéraire de 7,450 km et un service en fonctionnement du lundi au dimanche, de 7h30 à 20h30, avec un passage toutes les 15 minutes. Afin d'améliorer la qualité du service, l'information des voyageurs en temps réel sera déployée sur l'ensemble des points d'arrêt, ce qui n'est pas le cas actuellement.

À titre personnel, je me félicite de cette décision qui fait suite à de nombreux échanges, de nombreuses réunions de concertation. Je tiens notamment à souligner la grande mobilisation de l'Inter Sécurité Transports qui était particulièrement actif sur le sujet, et également la mobilisation de la mairie d'arrondissement ; de Jérôme Coumet qui a porté des vœux au Conseil de Paris, qui a également participé à un certain nombre de réunions d'arbitrage avec le Cabinet de la Maire, qui ont abouti à un résultat qui était le meilleur possible, c'est-à-dire le fonctionnement de cette traverse telle qu'actuellement et même modernisée grâce aux véhicules électriques et à l'information voyageurs.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Une conclusion peut-être provisoire mais en tout cas qui permettra de clore ce débat. Edith Gallois.

Edith GALLOIS : Je veux simplement me satisfaire de cet aboutissement hyper positif, parce que l'on a, tout de même, tous bien bataillé pour le maintien de ce service, qui est très important pour la vie locale dans notre arrondissement en particulier. C'est une desserte qui dessert des hôpitaux, des établissements scolaires, des équipements sportifs et qui, dans un endroit mal desservi par d'autres transports, a été très important pour l'animation de notre vie dans notre arrondissement. J'avais déposé plusieurs vœux, je suis intervenue en Conseil de Paris, il y a eu certaines périodes de flottement. Et là, on ne peut que se satisfaire effectivement de cette conclusion extrêmement positive pour cette traverse Bièvre-Montsouris, pour ne parler que de celle qui nous intéresse. Sachant qu'encore une fois je pense que c'est très positif pour la vie locale dans notre arrondissement. En plus, on peut se réjouir que l'on passe du thermique à l'électrique. On parlait de diminuer les horaires et finalement, non seulement on ne les diminue pas mais on passe de 20 heures à 20h30, de 7h30 à 20h30, c'est donc un satisfecit total sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, c'est donc une réjouissance collective. Je vais laisser la parole à Philippe Moine pour présenter le vœu que vous avez eu sur table, qui ne nous avait pas été communiqué préalablement mais qui a été adopté par le Conseil de quartier n°2.

Communication du Conseil de quartier n°2 « Butte-aux-Cailles – Daviel – Boussingault » relative à l'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque Glacière – Marine Tsvetaïeva, le soir et le week-end

Philippe MOINE : Il s'agit donc d'un vœu qui a été adopté le 6 juin par l'Assemblée plénière du Conseil de quartier n°2 « Butte-aux-Cailles – Daviel – Boussingault », et qui porte sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale Glacière – Marine Tsvetaïeva, située sur le territoire de ce conseil de quartier puisqu'elle est située, comme son nom l'indique, Rue de la Glacière.

L'objet de ce vœu est de demander que les horaires de la Bibliothèque Glacière soient étendus les soirs et le dimanche, sachant qu'elle est fermée le dimanche, bien sûr, mais aussi le lundi, et que les soirs de semaine elle est ouverte jusqu'à 19 heures seulement, jusqu'à 18 heures le samedi ; il y a même deux matinées dans la semaine où elle est fermée. Il s'agirait donc d'obtenir une extension des horaires d'ouverture. Le vœu fait notamment référence au fait qu'il existe depuis 2016 une possibilité pour les collectivités locales de bénéficier d'une aide financière de l'État pour financer les extensions d'horaires d'ouverture de la bibliothèque. Le texte fait notamment mention également d'un accroissement de cette aide financière qui a été décidée dans le budget 2018, suite à la remise du rapport d'Éric Orsenna qui a plaidé en faveur de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. Le texte, et c'est évidemment ce qui a convaincu un certain nombre de personnes présentes à cette assemblée plénière, insiste sur le

fait que les bibliothèques jouent un rôle très important pour les étudiants et au-delà pour beaucoup de segments de la population qui peuvent avoir intérêt à fréquenter les bibliothèques.

Je vais donner quelques éléments de réponse que j'avais d'ailleurs évoqués. Il faut savoir que ce vœu n'a pas été adopté à l'unanimité, cela a fait l'objet d'un certain nombre de discussions. Mais ce que j'avais d'ores et déjà précisé lors de cette plénière, c'est que la Ville de Paris s'est engagée dès le début de cette mandature à ouvrir un certain nombre de bibliothèques municipales le dimanche. Je crois qu'il y en avait 3 d'ouvertes en début de mandature, l'objectif est d'arriver à 10 en fin de mandature. Concernant le 13^e, on en a déjà parlé dans ce Conseil d'arrondissement, il bénéficiera de l'ouverture de la Médiathèque Melville à l'issue des travaux, je crois que l'ouverture est prévue à la fin de l'année 2019. Compte tenu des moyens qu'implique l'ouverture d'une bibliothèque, toutes les bibliothèques ne peuvent pas faire l'objet d'une ouverture le dimanche. La Médiathèque Melville apparaît la mieux configurée, la mieux située au centre de l'arrondissement, elle est de plus grande taille, avec un nombre plus important de personnels. Ce qui m'a également été précisé par la Direction des Affaires Culturelles, c'est le fait que lorsque l'on ouvre le dimanche on ne fait pas appel à l'ensemble des personnels de la bibliothèque, il y a donc un certain nombre de personnels qui sont mobilisés, avec un roulement tout au long de l'année. Cela ne peut pas marcher sur de petites bibliothèques qui ont un nombre plus limité de bibliothécaires ou d'employés, en revanche, pour une grosse médiathèque comme Melville c'est plus adapté.

Je voudrais également préciser, parce qu'il y a donc deux demi-journées où la bibliothèque est fermée (je crois que c'est le jeudi matin notamment) au public, que lorsque les bibliothèques municipales sont fermées au public elles sont souvent ouvertes pour des groupes plus spécifiques. Notamment des groupes scolaires qui peuvent donc bénéficier de l'accès aux locaux dans de meilleures conditions, avec un certain nombre d'opérations organisées en liaison avec les professeurs des écoles, il y a donc déjà un effort important de fourni. À la fois, pour le 13^e, avec la Médiathèque Melville qui sera ouverte et la bibliothèque Glacière avec ces opérations que j'évoque.

Il faut également savoir que ces fameuses dotations de l'État, qui permettent de financer ces extensions d'ouverture, sont d'ores et déjà utilisées. La Ville de Paris fait appel à ces dotations dans la perspective de l'ouverture des bibliothèques supplémentaires que j'évoquais.

M. LE MAIRE : Et tout le monde pourra convenir que Melville n'est pas le moins bon choix, je pense que l'on peut tous être d'accord. En termes de centralité par rapport au 13^e, de desserte des transports, Melville est tout de même plus adaptée, en tout cas pour la première, j'espère que l'on pourra poursuivre. Pour votre information, il y a tout de même un certain nombre de bibliothèques universitaires, parce que maintenant Diderot va rejoindre le champ des nouvelles bibliothèques ouvertes le dimanche ; il y a évidemment la BNF, la bibliothèque de l'Inalco. On a donc tout de même un certain nombre de bibliothèques dans le 13^e ouvertes le dimanche. Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Nous soutiendrons évidemment ce vœu qui s'inscrit dans le prolongement du rapport Orsenna qui s'appelait « Le voyage au pays des bibliothèques », et qui faisait 19 recommandations pour que les bibliothèques puissent ouvrir beaucoup plus largement le soir et les week-ends. Partant du principe que les bibliothèques devaient être des lieux d'effervescence culturelle, des centres culturels, et qu'à ce titre Paris devait évidemment montrer l'exemple, je pense en effet que l'ouverture des bibliothèques, l'accès aux livres et à la culture, sont un véritable enjeu d'égalité des chances. Je pense que notamment dans des villes comme Paris, où les appartements sont parfois peu confortables et exigües, disposer à tout âge pour les enfants, les étudiants, etc., d'un lieu ouvert très largement, où l'on peut avoir accès aux livres et à la culture, et fournir un travail personnel dans d'excellentes conditions, c'est un enjeu d'égalité des chances majeur.

Évidemment, il y a les engagements de mandature, c'est sûr que l'on en est tout de même encore loin, puisqu'il y a très peu de bibliothèques ouvertes à Paris et que le rythme n'est pas suffisamment soutenu. Or, encore une fois, je pense que Paris devrait montrer l'exemple. À titre d'exemple il faut tout de même rappeler qu'à New York les bibliothèques sont ouvertes 88 heures par semaine, qu'à Londres elles sont ouvertes 78 heures par semaine, qu'à Amsterdam ce sont 84 heures par semaine, et 38 heures seulement à Paris, on voit donc bien que la route est encore longue. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Jean-Noël Aqua, allons-y.

Jean-Noël AQUA : Très rapidement, évidemment les bibliothèques sont un lieu de culture très important, c'est aussi un lieu de travail. Je regrette juste que le vœu ou la communication fasse l'impasse sur la dimension personnelle, tant en termes de formation des personnels mais aussi et surtout de conditions de travail. Puisque si certains peuvent aimer l'égalité des chances, nous sommes plus favorables à l'égalité des droits, et notamment le droit des enfants d'avoir des parents qui s'occupent d'eux le week-end. Bien évidemment la question des personnels ne peut donc pas être mise négligemment sous le tapis, en ne prenant en compte que la dimension culturelle sur laquelle par ailleurs nous abondons. En tout cas, je pense que sur la réflexion la question des personnels mérite d'être traitée à égalité.

M. LE MAIRE : Après ce débat intéressant, nous allons aborder maintenant les vœux pour de bon. Le premier est évoqué par Fabienne Roumet, je lui laisse donc tout de suite la parole.

VŒUX

V13 2018 16 – Vœu du groupe écologiste du 13^e arrondissement de Paris concernant les panneaux pédagogiques de la ferme urbaine du parc Kellermann

Fabienne ROUMET : Merci. Il s'agit d'un vœu au sujet des panneaux d'information qui présentent les animaux de la ferme urbaine pédagogique installée dans le parc Kellermann. Ces panneaux fournissent trois types d'information sur les animaux. Des éléments systématiques : le nom, un peu d'historique ; des éléments biologiques c'est-à-dire quelques chiffres : poids, taille, durée de vie, alimentation, reproduction ; et un volet pour expliquer à quoi ils sont utiles, essentiellement sur l'aspect, en l'occurrence, écologique. Tout l'aspect éthologique, c'est-à-dire ce qui concerne le comportement de l'animal : son mode de vie, ses besoins sociaux, les interactions entre individus d'une même espèce, d'espèces différentes ou avec son environnement, tout cela est absent. Or, même l'INRA reconnaît qu'il ne peut y avoir de bientraitance animale sans une bonne connaissance du comportement et des besoins sociaux des animaux, afin de les prendre en compte. D'autre part, les travaux scientifiques sur le comportement animal ont fait évoluer de façon radicale ces dernières décennies la connaissance et la perception des animaux, réfutant chaque année de façon plus incontestable la représentation de l'animal comme animal machine ou animal objet, héritée du XVIII^e siècle qui a fortement imprégné notre société française.

Ces travaux et ces connaissances ont beaucoup de mal à être diffusés auprès du grand public. Si nous ne doutons pas a priori que les soigneurs aient reçu la formation nécessaire pour avoir une connaissance sur le sujet, et veiller au confort des animaux, nous trouvons dommageable que ces informations ne soient pas facilement et en permanence accessibles au grand public, et que ne soit pas mis l'accent sur leur importance. En effet, cette méconnaissance des besoins comportementaux, en lien avec une difficulté à envisager l'animal autrement que comme un objet destiné à satisfaire un plaisir, une envie ou des besoins, est régulièrement pointée du doigt par toutes les associations de protection animale dans les cas extrêmement nombreux d'achats compulsifs d'animaux, en particulier dans les animaleries, et les

abandons massifs qui s'en suivent lorsque l'acheteur découvre que l'animal a des besoins complexes, un caractère propre pas forcément en adéquation avec leurs attentes.

Même si ce ne sont pas exactement les mêmes espèces qui sont en jeu, on compte néanmoins parmi les animaux de compagnie des lapins et des oiseaux. Et surtout l'enjeu est de faire comprendre que l'animal, quel qu'il soit, n'est ni un objet, ni un outil et a des besoins, non seulement biologiques mais aussi sociaux, complexes et contraignants. Or, cette information n'est pas accessible directement à la ferme urbaine. Elle peut, à l'occasion, être divulguée lorsque des agents rattachés à la ferme pédagogique sont présents pour répondre au public, c'est-à-dire un dimanche par mois sur rendez-vous pour la visite guidée, et deux après-midi par semaine : le mercredi de 15 heures à 17 heures et le samedi de 14h30 à 17 heures dans le cadre de discussions libres. Cela nous paraît très insuffisant pour sensibiliser le grand public à cette connaissance primordiale pour une réelle compréhension du bien-être animal, et des conditions de ce bien-être.

C'est pour ces raisons que nous demandons que l'information des panneaux pédagogiques soit complétée en ce sens. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : C'est une question de nombre de panneaux et d'espèces. Je ne voudrais pas que l'accumulation de panneaux pédagogiques enterre la ferme pédagogique sous le poids des panneaux.

Danièle SEIGNOT : Fabienne, merci pour ce vœu dont je vois très bien l'intention. L'éthologie est tout de même un peu connue maintenant : les oies cendrées de Konrad Lorenz, tout le monde en a entendu parler. Pour ma part je pense qu'effectivement il y a des panneaux informatifs à la ferme Kellermann qui sont particulièrement intéressants et clairs. Si nous voulons faire de la pédagogie, il ne faut pas mettre trop d'informations, et résumer en un petit panneau les comportements sociaux des brebis d'Ouessant, des lapins, etc., cela ne me paraît pas judicieux. Trop d'information nuit à l'information.

Nous en avons discuté avec l'Hôtel de ville et nous pourrions éventuellement rajouter que les poules et les dindes ont besoin de gratter le sol, etc. Mais finalement, n'est-il pas plus pédagogique de laisser l'enfant découvrir lui-même plutôt que de marquer sur un panneau « La poule gratte le sol » alors que le gamin peut le découvrir et le comprendre. Je comprends votre souci mais je suis très réservée quant à ce vœu.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas sûr que l'on doive soumettre préalablement ce que nous publions à des éthologues spécialistes des espèces concernées. Ce serait d'ailleurs mépriser les ressources que nous avons dans cette ville de Paris que de ne pas leur faire confiance. Il y a sans doute des précisions à apporter mentionnées par Danièle, pour rappeler que les poules peuvent pondre dans un pondoir, ou qu'elles grattent le sol, ou que les lapins ont besoin d'un clapier au calme. Tout ce qui ira dans le sens du bien-être des animaux et de leur respect ira dans le bon sens. Malgré tout, je ne pense pas qu'il faille multiplier les informations. On votera ce vœu à la condition d'enlever la partie sur les éthologues spécialistes des espèces concernées, encore une fois cela ne me semble pas utile. Et il faudra effectivement que cette information ne soit pas trop abondante, parce que le principe même de cette ferme urbaine est de permettre aux enfants de voir les animaux, et de voir des animaux qu'ils n'ont pas l'habitude de voir parce que, y compris les animaux des fermes sont des animaux étrangers pour la plupart des enfants parisiens. J'ai encore des souvenirs d'enfant de la ferme qu'il y avait au Jardin d'acclimatation. C'est aussi cela qui nous a inspirés, ces souvenirs que l'on peut avoir les uns et les autres d'enfants émerveillés devant des animaux de la ferme. Pourquoi pas quelques explications supplémentaires, mais je ne suis pas sûr qu'il faille rédiger une thèse en direction des enfants parce que cette ferme pédagogique leur est d'abord destinée.

Je suis donc d'accord pour voter ce vœu, si tu acceptes d'enlever la soumission aux éthologues spécialistes, parce que je ne suis pas sûr que l'on en ait besoin. Je te laisse répondre.

Fabienne ROUMET : Bien sûr. Je pense qu'effectivement à la ferme pédagogique il doit y avoir des personnes suffisamment compétentes en matière d'éthologie. En revanche, je pense que ce sont des informations vraiment importantes pour avoir une autre perception que quelques chiffres qui donnent le poids, la taille, etc., que peuvent évaluer d'un premier coup d'œil les personnes présentes. Connaître le poids d'une poule n'est pas très important, mais découvrir le jeu de comportements et l'importance des relations, pour les enfants ce n'est pas possible de le découvrir en passant dans le contexte, mais c'est important qu'ils sachent que l'on y accorde de l'importance, et qu'il faut en être informé.

M. LE MAIRE : Oui, mais encore une fois ce qui est important c'est que les visites soient organisées, à titre pédagogique, accueillies par les personnels qui encadrent cette ferme pédagogique, c'est ce qui est vraiment utile. Je ne suis pas sûr que cela se fasse par l'intermédiaire des panneaux, c'est ce que l'on te répond. Je suis d'accord sur le fait qu'il y ait sans doute des informations qui manquent, qu'il faut rapporter. Mais ce qui est justement intéressant dans cette ferme pédagogique, c'est que ce n'est pas justement un lieu où les enfants voient les animaux, mais qu'ils sont confrontés à des personnes qui s'en occupent, qui les soignent et qu'ils sont accompagnés. Parce que c'est dans le cadre de la vie scolaire par leurs enseignants, leurs professeurs, c'est cela qui me semble intéressant dans la démarche.

On supprime donc le deuxième paragraphe, et je le soumetts à vos suffrages, ainsi amendé. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

AVIS FAVORABLE EST DONNE AU VŒU MENTIONNE AU VISA, AINSI AMENDE :

LE DERNIER PARAGRAPHE : « QUE LE CONTENU DE CES PANNEAUX ADDITIONNELS SOIT PREALABLEMENT SOUMIS A DES ÉTHOLOGUES SPÉCIALISTES DES ESPÈCES CONCERNÉES ET RÉDIGÉ SOUS UNE FORME ACCESSIBLE AUX ENFANTS ET AU GRAND PUBLIC » EST RETIRÉ.

POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTION : 6 (LES 4 ELUS DU GROUPE PARTI COMMUNISTE/FRONT DE GAUCHE, AINSI QUE MME JOHANNE KOUASSI ET MME DANIELE SEIGNOT)

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Nous allons passer au vœu suivant, sachant que vous avez sur table un vœu de substitution qui me semble rassembler la majorité des groupes de ce conseil. Je vous propose de présenter directement ce vœu de substitution, je laisse tout de suite la parole à Jean-Noël Aqua.

V13 2018 18 – Vœu relatif aux travaux de la restauration scolaire sur le site Baudricourt, présenté par l'exécutif municipal

Jean-Noël AQUA : Je l'avais dit dès vendredi, le vœu de substitution nous convient bien, c'est juste dans le cas de la réorganisation de la Caisse des écoles, le site de Baudricourt est étudié aujourd'hui pour accueillir une cuisine centrale, qui devrait développer une cuisine de qualité, plus de 3 000 repas. Concernant l'objectif, nous y sommes favorables, nous alertons simplement sur le fait que les riverains pointent du doigt des arguments qui sont à entendre, de notre point de vue. Notamment sur la question de la densification du quartier des Olympiades, et par ailleurs sur la question de la circulation, en l'occurrence des camionnettes et des camions, qui serait augmentée sur ce quartier. Nous voulons donc pointer du doigt la nécessité, déjà de poser la question du site, et surtout d'avoir une concertation.

Le vœu reprend donc très bien ce que nous voulions, en tout cas il faudrait qu'il y ait plus de concertation sur un projet visiblement assez sensible sur le quartier, mais il prévoit bien l'organisation de concertation avec les personnes concernées. Nous voterons pour.

M. LE MAIRE : Merci. Annick Olivier, et je conclurai.

Annick OLIVIER : Je ne serai pas trop longue parce que finalement l'objectif du vœu est bien de resituer le projet dans le processus d'évolution de la Caisse des écoles. C'est donc une cuisine de production qui s'adresse à un quartier et à ses écoles. Une cuisine centrale on voit plus cela pour l'arrondissement, mais c'est vraiment pour le quartier et ses écoles, et le souhait qu'avait eu et a toujours le Comité de gestion de la Caisse des écoles, c'est d'avoir notamment la possibilité de répondre aux demandes des collègues pour lesquels la restauration est souvent un point de faiblesse.

Dans ce projet, nous en sommes à la phase d'un marché de conception et de réalisation. Dès qu'il sera un peu plus étayé, que l'on aura des éléments, on pourra bien sûr lancer plus globalement la concertation. Sachant que pour le moment les échanges ont eu lieu avec les usagers école, et d'expérience je peux te dire que tout projet dans une école est un projet sensible, nous y sommes donc toujours très attentifs. Après on pourra associer pour faire évoluer ce projet, par rapport aux remarques qui nous sont faites par la communauté éducative mais également par les riverains.

M. LE MAIRE : Marie Atallah, je prendrai la parole ensuite.

Marie ATALLAH : Une question : est-ce que dans cette concertation on parlera de la qualité des repas ou pas du tout ?

M. LE MAIRE : Oui, on en parlera. J'aimerais simplement attirer votre attention sur un sujet qui, je pense, doit nous animer toutes et tous ici : c'est celui de l'intérêt général. Je ne mets pas tout le monde dans le même sac, mais certains ont lancé une pétition que je ne trouve pas correcte. Lorsque l'on me dit que la cuisine, sur le quartier des Olympiades, doit être ailleurs et si possible dans les bordures du 13^e, et notamment lorsque l'on me cite la Porte d'Italie, par exemple, ou la Porte d'Ivry, je ne trouve pas cela correct. Le phénomène Nimby touche à tout, y compris à cela, nous avons fait collectivement le choix de soutenir justement des cuisines de quartier, de préparations de quartier dans le cadre d'une liaison chaude. On parlera évidemment de la qualité parce qu'elle porte notamment sur la question de la liaison chaude. Il faut donc accepter qu'il y ait une cuisine par quartier, et non pas toujours dire que si c'était dans le quartier d'à côté cela nous ferait moins de camions et que ce serait mieux. Il y a toujours de bonnes raisons : la rue Baudricourt est trop petite, les Olympiades sont trop denses, il y a beaucoup de gens autour et le bruit va donc gêner plus de gens. Tout cela n'est pas faux, mais en même temps si l'on veut faire une cuisine dans ce quartier, elle y sera, c'est la limite de l'exercice.

Clairement, nous profitons de la nécessaire reconstruction de la partie des réfectoires qui sont préfabriqués. Je vous rappelle que l'un de nos engagements était d'éradiquer toutes les anciennes constructions en préfabriqués, et on y arrive petit à petit. On profite de cela pour adosser une cuisine de préparation pour le quartier. 3 000 repas sont à mettre en vis-à-vis avec les 12 ou 13 000 repas par jour que prépare en moyenne la Caisse des écoles, c'est donc vraiment une cuisine de quartier. Cela va également être un lieu de stockage pour la Caisse des écoles, justement pour éviter ce cabotage de tous les camions d'école en école, un lieu de livraison pour ensuite nous-mêmes livrer avec de l'électrique et des plus petits volumes, ce qui évite l'encombrement des rues et justement les circulations de camions. Tout cela va donc dans le cadre de l'intérêt général. Maintenant, j'espère que l'on aura un bon projet, il y aura une concertation mais avec des dispositions très encadrées qui permettront de le faire évoluer qu'à la marge. Je le dis ici en toute transparence, une fois le projet choisi, il ne pourra pas beaucoup évoluer

parce que c'est un jury qui allie à la fois le constructeur, le prix et l'architecture. Architecture plus celui qui va construire l'ouvrage, cela limite évidemment les possibilités d'évolution, c'est la règle de ce type de jurys publics. Je préférerais que l'on puisse présenter préalablement le projet avant le jury, mais ce n'est pas envisageable en droit.

On va donc devoir porter une certaine forme d'intérêt général, c'est aussi simple que cela, avec des volumes qui seront relativement limités. Je leur ai dit, et j'en terminerai par là, qu'à l'époque il était question d'une centralisation de la Caisse des écoles, que nous avons refusée dans le 13^e, et nous avons été écoutés par la Maire de Paris. Et à l'époque il était question également de centraliser la préparation par arrondissement. Baudricourt était dans des sites qui avaient été étudiés pour la préparation de tous les repas du 13^e. Là, ce n'aurait pas été 3 000 repas mais 13 000. En volume, cela n'aurait pas multiplié par quatre les espaces, parce qu'une cuisine reste une cuisine. Qu'elle prépare 3 000 ou 13 000 repas, la volumétrie n'est pas tellement différente, mais en trafic cela aurait été quelque chose de tout autre. On est donc sur quelque chose de beaucoup moins important en termes de nuisances. Je pense que ce que l'on a proposé permettra de faire en sorte que les livraisons soient largement protégées et ne fassent donc pas de nuisances pour les riverains directs. C'est ce à quoi nous veillerons pendant le jury. On aura les équipes face à nous avec Annick et on les interrogera, faites-nous au moins confiance là-dessus. Et évidemment on en parlera avec les parents, on en parlera avant les vacances mais là on n'aura que le programme, ce qui limitera. Et on en parlera après les vacances où là on aura un projet puisqu'il sera décidé à la rentrée.

Voilà ce que je voulais simplement vous dire pour que chacun comprenne les données du problème. Nous allons donc voter le vœu qui nous rassemble, si vous en êtes d'accord, et cela nous permettra de conclure notre conseil d'arrondissement. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. Merci, il est adopté. Bonne fin de soirée et bon appétit.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Fin de l'enregistrement.